THE CANADIAN DAIRY COMMISSION

LA COMMISSION CANADIENNE DU LAIT

ANNUAL REPORT

RAPPORT ANNUEL

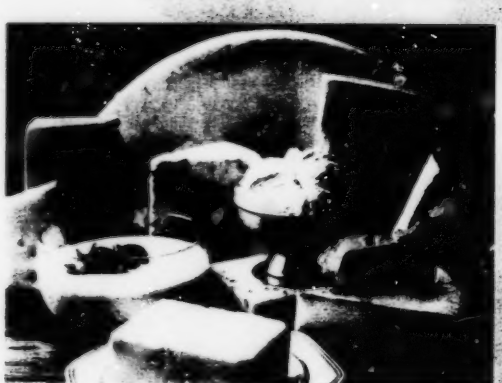

1984–85

THE CANADIAN DAIRY COMMISSION

LA COMMISSION CANADIENNE DU LAIT

91-04191/

We are pleased to present our annual report for the 1984/85 dairy year.

In addition to our account of the operations of the Canadian Dairy Commission during this period, this report includes background material on the role of the CDC and the policies which affect the Canadian dairy industry.

We take this opportunity to encourage you to promote the use of Canadian-made dairy products at home and at work.

On behalf of the Commission,

Vice-Chairman

Nous sommes heureux de vous soumettre notre rapport annuel pour l'année laitière 1984/85.

Ce compte-rendu des activités de la Commission canadienne du lait pour 1984/85 donne également des renseignements sur le rôle de la CCL et sur les politiques se rapportant à l'industrie laitière.

Nous profitons de l'occasion pour vous inviter à consommer davantage de produits laitiers canadiens à la maison comme au travail.

Au nom de la Commission,

Vice-président

Elwood E. Hodgins

MINISTER'S LETTER

The Honourable John Wise
Minister of Agriculture
Ottawa, Ontario

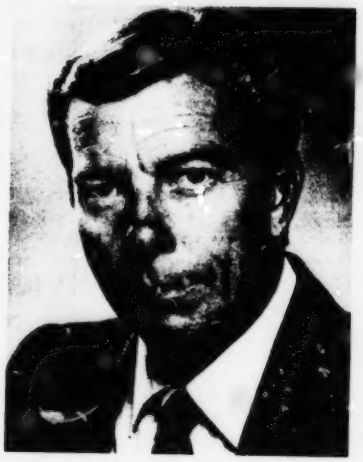

Dear Mr. Minister:

We are pleased to report on the activities of the Commission undertaken during the 1984/85 dairy year on behalf of the Government of Canada, provincial milk marketing boards and agencies, and Canadian milk producers. Guided by the general objectives of the Canadian Dairy Commission Act, our efforts focused on three major objectives: to reduce butter stocks, to sell more dairy products on the domestic market and to implement a new National Milk Marketing Plan.

Domestic consumption of dairy products has remained relatively constant for the second year in a row. During 1984/85 a slight decline in the consumption of butter and ice cream was offset by increased consumption of cheddar and specialty cheeses. Canada's national milk supply management system kept the production of industrial milk and cream in balance with Canadian requirements. The Canadian Milk Supply Management Committee established Market Sharing Quota at 47.4 million hectolitres on January 1, 1985, a small reduction from quota originally allocated for 1983/84. Industrial milk production of 48 million hectolitres at year's end was only 1 percent over the domestic and special export requirements for the year.

The Commission continued its efforts to reduce surplus butter stocks and to maintain the freshest possible inventories. On July 31, 1985, year-end inventories had declined by some 6 million kilograms compared with inventories at the same date a year earlier. This reduction was achieved largely through the Commission's program of whole milk products exports, together with a butter sale in February which also contributed to the freshening of CDC stocks.

World market conditions were affected by continued excess production of dairy products in the United States and the European Economic Community. This increased the already massive world stocks of surplus skim milk powder and butter and resulted in weak prices for all dairy products. Farmers continued to assume their responsibility to fund the cost of export sales through levies, the rate of which was adjusted upward, as described in this report, to reflect difficult world market conditions.

Joining with other Canadians in efforts to help alleviate the plight of millions of people suffering from famine in Ethiopia, Canadian dairy farmers donated close to 12,000 cases of evaporated milk worth $290,000.

A second major objective set for the year was the completion of the process to implement a new National Milk Marketing Plan to replace the Interim Comprehensive Milk Marketing Plan of 1971. By December 1985, all provinces except Newfoundland, which produces virtually no industrial milk, had signed the new Plan. The new Plan more accurately reflects the current operational environment of the dairy industry and will enhance the efficiency of Canada's milk supply management system. This system continues to attract widespread interest from dairy producing nations which continue to experience difficulty in controlling milk production.

The Commission's third major objective for dairy year 1984/85 was to increase the sale of dairy ingredients on the domestic market. Volumes of skim milk powder sold through the animal feed program which is funded by farmers reached 7 million kilograms. The Commission also investigated the possibility of increasing domestic sales of skim milk powder in milk bread. A propo-

LETTRE AU MINISTRE

Honorable John Wise
Ministre de l'Agriculture
Ottawa (Ontario)

Monsieur le ministre

La Commission canadienne du lait a le plaisir de vous soumettre le rapport de ses activités pour l'année laitière 1984-1985, au nom du Gouvernement du Canada, des offices et agences provinciaux de mise en marché du lait et des producteurs laitiers du Canada. C'est en nous inspirant des objectifs généraux de la *Loi sur la Commission canadienne du lait* que nous avons fait porter nos efforts sur trois éléments principaux : réduire les stocks de beurre, vendre davantage de produits laitiers sur le marché intérieur et implanter un nouveau plan national de mise en marché du lait.

La consommation intérieure de produits laitiers est demeurée relativement constante pour une deuxième année consécutive. La faible baisse de la consommation de beurre et de crème glacée en 1984-1985 a été compensée par une augmentation de la consommation de cheddar et de fromages fins. Le système national de gestion des approvisionnements de lait du Canada a permis de maintenir la production de lait de transformation et de crème conforme aux besoins canadiens. Le Comité canadien de gestion des approvisionnements de lait a fixé le quota de mise en marché à 47,4 millions d'hectolitres le 1er janvier 1985, en baisse légère par rapport au quota attribué initialement pour 1983-1984. La production de 48 millions d'hectolitres de lait de transformation à la fin de l'année ne dépassait que de 1 p. cent les besoins intérieurs et d'exportation spéciale pour l'année.

La Commission a poursuivi ses efforts en vue de réduire le niveau de ses stocks de beurre et pour maintenir la fraîcheur de ses stocks. Au 31 juillet 1985, les stocks de fin d'année avaient diminué d'environ 6 millions de kilogrammes par rapport aux stocks à la même date un an plus tôt. Cette réduction a pu se matérialiser grâce, entre autres, au programme d'exportation de produits de lait entier de la Commission et à une vente de beurre tenue en février qui a également contribué à rafraîchir les stocks de la CCL.

Les conditions du marché mondial ont continué d'être affectées par la production excédentaire de produits laitiers aux Etats-Unis et au sein de la Communauté économique européenne. Cela a contribué à accroître le niveau des stocks mondiaux déjà considérables de lait écrémé en poudre et de beurre et a entraîné une baisse des prix pour tous les produits laitiers. Les producteurs laitiers ont maintenu leur engagement de financer le coût des ventes à l'exportation en versant des retenues dont le taux fut ajusté à la hausse, comme il est décrit ailleurs dans ce rapport, pour tenir compte des conditions difficiles du marché mondial.

Les producteurs laitiers canadiens ont uni leurs efforts à ceux d'autres Canadiens pour aider à soulager les millions de personnes souffrant de la famine en Ethiopie ils ont donné près de 12 000 caisses de lait concentré d'une valeur de 290 000 $.

Un deuxième objectif principal pour l'année était de mener à terme le processus d'implantation d'un nouveau plan national de mise en marché du lait pour remplacer le plan global provisoire de 1971. En décembre 1985, toutes les provinces à l'exception de Terre-Neuve, qui ne produit pratiquement pas de lait de transformation, avaient signé le nouveau Plan. Ce nouveau plan reflète de manière plus précise le contexte actuel des activités de l'industrie laitière et rehaussera l'efficacité du système de gestion des approvisionnements de lait du Canada. Ce système suscite toujours beaucoup d'intérêt de la part de pays producteurs de lait qui éprouvent toujours des difficultés à contrôler leur production laitière.

Le troisième objectif principal de la Commission pour l'année laitière 1984-1985, était d'accroître les ventes d'ingrédients du lait sur le marché intérieur. Ainsi, les volumes de lait écrémé en poudre vendus dans le cadre du programme de l'alimentation animale, financé par les producteurs laitiers, ont atteint 7 millions de kilogrammes. La Commission a également étudié la possibilité d'accroître les ventes intérieures de lait écrémé en poudre dans le pain au lait. Une proposition en vue de promouvoir ce produit a

sal to promote this product was presented to the Canadian Milk Supply Management Committee.

Canada currently imports about 6.5 million tonnes of chocolate crumb annually. During the year, the Commission held several meetings with manufacturers to discuss how these imports could be replaced with domestic consumption.

For several years, producers and processors have emphasized the need for a new long term commitment by the federal government to a dairy policy that ensures fair returns to dairy farmers and industry stability. In 1984/85, the Commission devoted considerable efforts to this end, working closely with Mr. Everett Biggs and Mr. Benoit Lavigne, the independent advisors you appointed to evaluate the elements of the current dairy policy.

Dairy farmers raised two major trade issues during the year. One is the concern over imports of blended dairy products which are currently not covered by import controls and which could displace large quantities of Canadian dairy products. The Commission proposed initiatives to curtail these imports. Another issue was the threat posed by imports of imitation dairy products. The Commission explored issues related to import control and labelling of imitation dairy products. It must be emphasized, however, that the domestic production and marketing of these products falls largely within provincial jurisdiction.

With respect to other Commission activities, the volume of financial transactions increased slightly over the previous year. Purchases of dairy products amounted to $579 million and sales to $339 million. Levy receipts from milk producers were $282 million, and carrying charges funded by government were $25 million. Subsidy payments to producers amounted to $284 million. Federally funded research amounted to $1.7 million and the general administration costs of the Commission declined to $3.7 million.

The Commission prepared its Corporate Plan and Budget for the 1985/86 dairy year in keeping with recent amendments to the Federal Financial Administration Act.

The assumed market returns to milk producers were raised to $38.62 on August 1, 1984. The federal subsidy of $6.03 on the production of industrial milk and cream for domestic requirements brought the government of Canada's Target Returns Level to $44.65 per hectolitre, an increase of 4.3 percent over the previous year.

As a result of efforts over the past few years to increase the efficiency of the national milk supply management system, we are pleased to report that the Canadian dairy industry continues to be in a healthy and stable condition and consumers enjoy a plentiful supply of fresh dairy products at affordable prices.

The major objectives of the Commission over the next year, will be to seek ways in which the efficiency of the Canadian system can be further improved, to initiate such programs as are required to maintain the stability which has been achieved; and to promote efforts to expand the domestic market for dairy products.

Elwood Hodgins
Vice-Chairman

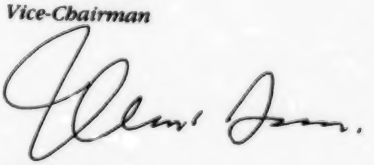

Clifford McIsaac
Commissioner

été soumise au Comité canadien de gestion des approvisionnements de lait.

À l'heure actuelle, le Canada importe environ 6,5 millions de tonnes de miettes de chocolat par année. Pendant l'année, la Commission a tenu plusieurs rencontres avec les fabricants pour discuter de la façon de remplacer ces importations par une consommation intérieure.

Depuis plusieurs années, producteurs et transformateurs insistent sur la nécessité d'un nouvel engagement à long terme de la part du gouvernement fédéral dans une politique laitière afin de garantir des revenus équitables aux producteurs laitiers et la stabilité pour l'industrie. En 1984-1985, la Commission a beaucoup travaillé en ce sens, particulièrement en étroite collaboration avec MM. Everett Biggs et Benoît Lavigne, les conseillers indépendants que vous avez désignés pour évaluer les éléments de la politique laitière actuelle.

Les producteurs laitiers ont soulevé deux questions commerciales fondamentales au cours de l'année. Premièrement, une inquiétude concernant les importations de produits laitiers mélangés que ne visent pas les contrôles à l'importation et qui pourraient déplacer de grandes quantités de produits laitiers canadiens. La Commission a proposé certaines initiatives pour réduire ces importations. L'autre grande question, c'est la menace que posent les importations de produits laitiers d'imitation. La Commission s'est également penchée sur les questions du contrôle des importations et de l'étiquetage des produits laitiers d'imitation. Soulignons cependant que la production nationale et la mise en marché de ces produits sont principalement de juridiction provinciale.

Quant aux autres activités de la Commission, notons que le volume des transactions financières s'est légèrement accru par rapport à l'année précédente. Les achats de produits laitiers se sont élevés à 579 millions de dollars et les ventes à 339 millions de dollars. Les revenus de retenues versées par les producteurs laitiers ont atteint 282 millions de dollars et le financement des frais de mise en marché par le gouvernement a atteint 25 millions de dollars. Les paiements de subvention aux producteurs ont totalisé 284 millions de dollars. Enfin, les travaux de recherche financés par le gouvernement fédéral ont totalisé 1,7 million de dollars alors que les frais d'administration générale de la Commission étaient en baisse à 3,7 millions de dollars.

La Commission a préparé son programme et son budget d'exploitation pour l'année laitière 1985-1986 conformément aux amendements récents apportés à la *Loi sur l'administration financière*.

Les revenus du marché estimatifs des producteurs laitiers ont été portés à 38,62 $ le 1er août 1984.

La subvention fédérale de 6,03 $ à la production de lait de transformation et de crème dans le cadre des besoins intérieurs a donc porté le niveau du revenu visé du gouvernement du Canada à 44,65 $ l'hectolitre, en hausse de 4,3 % par rapport à l'année précédente.

Les efforts des quelques dernières années pour accroître l'efficacité du système national de gestion des approvisionnements de lait ont été tels que nous pouvons dire que l'industrie canadienne du lait jouit d'une situation stable et saine et que les consommateurs disposent toujours d'une ample provision de produits laitiers frais, à des prix abordables.

Les principaux objectifs de la Commission pour l'année qui vient seront de trouver des façons d'améliorer encore l'efficacité du système canadien, d'amorcer les programmes nécessaires au maintien de la stabilité que l'on connaît présentement et de favoriser les efforts d'expansion du marché intérieur pour les produits laitiers.

Elwood Hodgins
Vice-président

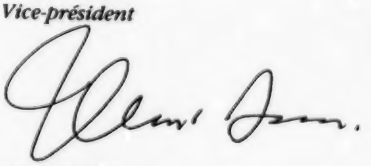

Clifford McIsaac
Commissaire

THE CANADIAN DAIRY INDUSTRY IS AN EFFICIENT SUPPLIER OF HIGH QUALITY PRODUCTS.

L'INDUSTRIE LAITIÈRE CANADIENNE EST UN FOURNISSEUR EFFICACE DE PRODUITS DE QUALITÉ.

THE ROLE OF THE CANADIAN DAIRY COMMISSION 8

Objectives 8

Achieving the Objectives 8

Activities of the Commission 8

Accountability 8

DAIRY POLICY IN CANADA 10

Milk Markets 10

Federal and Provincial Jurisdictions 10

Key Principles of the Federal Dairy Policy 10

The Instruments of Federal Dairy Policy 10

DAIRY SUPPORT OPERATIONS 14

Target Returns for Industrial Milk and Cream 14

Direct Subsidy Payments 14

Dairy Product Price Support Program 14

Volume of butter and skim milk powder handled 16

Cheddar cheese 16

Import Controls 16

Milk Supply Management 18

Canadian Milk Supply Management Committee 18

1984/85 Market Sharing Quota 20

Special Export Program 20

Production and Requirements in 1984/85 20

Seasonality of Milk Production 20

Integration into Milk Policy 22

Levies from Milk Producers 22

MARKETING 24

Domestic Marketing 24

International Marketing 26

CONSULTATIVE COMMITTEE TO THE COMMISSION 34

PERSONNEL 34

FINANCIAL REVIEW 36

MANAGEMENT RESPONSIBILITY FOR FINANCIAL REVIEW 36

TABLES 39

AUDITED FINANCIAL STATEMENTS 51

LE RÔLE DE LA COMMISSION CANADIENNE DU LAIT 9

Objectifs 9

Pour atteindre ces objectifs 9

Activités de la Commission 9

Responsabilités 9

LA POLITIQUE LAITIÈRE CANADIENNE 11

Les marchés laitiers 11

Juridiction fédérale et provinciale 11

Principes de base de la politique laitière fédérale 11

Les instruments de la politique laitière fédérale 11

PROGRAMMES DE SOUTIEN 15

Revenus visés pour le lait et la crème de transformation 15

Paiements de subvention directe 17

Programme de soutien du prix des produits laitiers 19

Volumes de beurre et de lait écrémé en poudre traités 19

Le cheddar 19

Contrôle des importations 19

Gestion des approvisionnements de lait 21

Comité canadien de gestion des approvisionnements de lait 21

Quota de mise en marché pour (QMM) pour 1984-85 21

Programme spécial d'exportation 21

Production et besoins en 1984-85 23

Saisonnalité de la production laitière 23

Intégration de la production laitière 23

Retenues imposées aux producteurs laitiers 23

ACTIVITÉS DE COMMERCIALISATION 25

Mise en marché intérieure 25

Mise en marché internationale 27

COMITÉ CONSULTATIF DE LA COMMISSION CANADIENNE DU LAIT 35

PERSONNEL 35

RÉSUMÉ DE LA SITUATION FINANCIÈRE 37

RESPONSABILITÉ DE LA DIRECTION QUANT AUX ÉTATS FINANCIERS 37

TABLEAUX 39

ÉTATS FINANCIERS VÉRIFIÉS 51

THE ROLE OF THE CANADIAN DAIRY COMMISSION

FEDERAL AND PROVINCIAL COOPERATION DURING THE PAST TEN YEARS HAS GIVEN CANADA A HIGHLY EFFICIENT MILK SUPPLY MANAGEMENT SYSTEM WHICH ENSURES YEAR-ROUND SUPPLIES OF DAIRY PRODUCTS FOR CANADIANS AT RELATIVELY STABLE PRICES.

The Canadian Dairy Commission was established by an Act of Parliament in 1966 as a crown corporation with major responsibilities in developing and implementing national dairy policy. The Commission is governed by the Act and the National Dairy Program, as announced by the government, which outlines objectives and administrative considerations for each dairy year. The Commission is responsible to Parliament through the Minister of Agriculture.

Three Commissioners are appointed by Governor-in-Council on the recommendation of the government, one of whom is designated the Chairman and Chief Executive Officer and another Vice-Chairman. The Commission's offices and its support staff are located in Ottawa.

OBJECTIVES

The objectives of the Commission as set out in the CDC Act are:

- to provide efficient producers of milk and cream with an opportunity of obtaining a fair return for their labour and investment; and
- to provide consumers of dairy products with a continuous and adequate supply of dairy products of high quality.

ACHIEVING THE OBJECTIVES

To achieve its objectives, the Commission has the authority to:

- purchase, store, process or dispose of dairy products in any way it deems appropriate;
- make payments for the benefit of producers for the purpose of stabilizing industrial milk and cream prices;
- investigate matters pertaining to the production, processing and marketing of any dairy products;
- help promote the use of dairy products;
- receive funds to dispose of dairy products.

To assist the Commission with advice on the marketing of dairy products in Canada, there is a Consultative Committee of nine members, appointed by the Minister, who represent a variety of interests: dairy farmers, consumers, processors, wholesalers, dairy product marketers and retailers. The Committee meets several times a year to review the economic environment in which the dairy industry must operate and to provide advice and counsel to the Commission.

ACTIVITIES OF THE COMMISSION

The major activities of the Canadian Dairy Commission include:

Policy – development and recommendation to the Minister of Agriculture of annual National Dairy Programs and positions on other dairy related issues, such as import and export policy for dairy products;

Milk Pricing – calculation of the national Target Returns Level or Target Price for industrial milk using the Returns Adjustment Formula and the required support prices for butter and skim milk powder;

Price Support – administration of a federal offer-to-purchase program for butter and skim milk powder;

Subsidy – payment of subsidy on eligible milk and cream shipments monthly to some 45,000 farmers across Canada;

Supply Management – chairing of the Canadian Milk Supply Management Committee, monitoring national supply and demand of manufactured dairy products and coordinating the system for national supply management of industrial milk production by the nine milk producing provinces;

Cost Recovery – calculation of costs associated with marketing of surplus dairy products by the Commission and determination of levy amounts to be collected by provinces from producers to finance these costs;

Marketing – exporting surplus dairy products not needed for domestic consumption and providing export assistance and administering other marketing and promotion programs.

ACCOUNTABILITY

In meeting its accountability requirements to Parliament, the Commission every year submits to government a Multi-Year Operation Plan (MYOP) which covers the previous year, current and next three years plus an operating budget. In addition, starting in 1984/85, the Commission prepares an Annual Corporate Plan, up-dated quarterly, in accordance with recent amendments to the Federal Financial Administration Act.

The Commission publishes an annual report of its activities. It also appears before the Standing Committees of the House of Commons on Agriculture and the Estimates and, periodically, before the Public Accounts Committee to answer questions about its operations.

The Commission is also accountable to milk producers through the Canadian Milk Supply Management Committee which normally meets every two months during the year. At these meetings, the Commission presents detailed reports to milk producer, provincial government and agency representatives on milk production, dairy product demand, marketing operations, levy receipts and disbursements, subsidy payments, etc.

In addition to extensive reporting through the CMSMC, Commissioners and senior CDC staff attend many meetings of provincial dairy industry groups and agencies to discuss CDC activities and respond directly to producer and processor questions and concerns. Such meetings serve as another invaluable forum for the exchange of views on national dairy policy and programs.

LE RÔLE DE LA COMMISSION CANADIENNE DU LAIT

LA COOPÉRATION ENTRE LE GOUVERNEMENT FÉDÉRAL ET LES PROVINCES AU COURS DES DIX DERNIÈRES ANNÉES A PERMIS LA MISE EN PLACE D'UN SYSTÈME EFFICACE DE GESTION DES APPROVISIONNEMENTS DE LAIT ET LA DISPONIBILITÉ A L'ANNÉE LONGUE DE PRODUITS LAITIERS À DES PRIX RELATIVEMENT STABLES.

Le gouvernement a créé la Commission en 1966. Il lui a donné la forme d'une société d'Etat ayant un rôle principal en matière d'élaboration et de mise en oeuvre de la politique laitière nationale. Sa mission prend source dans la Loi sur la Commission canadienne du lait et la politique laitière nationale, telle qu'annoncée par le gouvernement pour définir les objectifs et les fins administratives pour chaque année laitière. La Commission rend compte de son mandat au Parlement par l'entremise du ministère de l'Agriculture.

La Commission est dirigée par trois (3) commissaires nommés par le Gouverneur en conseil sur la recommendation du gouvernement. L'un d'eux occupe le poste de président de la Commission et de chef de la direction, un autre, celui de vice-président. La Commission emploie soixante-dix (70) personnes et ses bureaux sont situés à Ottawa.

OBJECTIFS

Les objectifs de la Commission sont inscrits dans la Loi sur la CCL, comme suit:

- assurer aux producteurs efficaces de lait et de crème une juste rémunération de leur travail et un rendement intéressant sur leurs investissements; et
- assurer aux consommateurs des approvisionnements continus et en quantités suffisantes de produits laitiers de haute qualité.

POUR ATTEINDRE CES OBJECTIFS

Pour réaliser sa mission, la Commission est autorisée:

- à acheter, à empaqueter, à transformer, à vendre ou à se défaire de produits laitiers, à sa discrétion;
- à faire des paiements au profit des producteurs afin de stabiliser les prix du lait et de la crème de transformation;
- à faire des recherches sur toute question relative à la production, à la transformation ou à la mise en marché de tout produit laitier;
- à promouvoir la consommation de produits laitiers; et
- à recevoir des fonds pour se défaire de produits laitiers.

Dans les domaines de la commercialisation des produits laitiers au Canada, la Commission reçoit l'aide d'un comité consultatif de neuf (9) membres, nommés par le ministre, représentant un éventail d'intérêts divers: producteurs, consommateurs, transformateurs, grossistes et détaillants de produits laitiers. Le Comité se réunit plusieurs fois par année pour faire le point sur la conjoncture économique et prodigue conseils et recommandations à la Commission.

ACTIVITÉS DE LA COMMISSION

Les principaux domaines d'activité de la Commission se définissent comme suit:

Politique laitière – élaborer et recommander au ministre de l'Agriculture le programme laitier annuel et donner des conseils sur d'autres questions touchant le secteur laitier, comme les politiques sur l'importation et l'exportation de produits laitiers;

Détermination du prix du lait – calculer le revenu visé national, ou prix cible, pour le lait de transformation et établir les prix de soutien du beurre et du lait écrémé en poudre à partir de la formule d'ajustement des revenus;

Soutien des prix – administrer le programme d'offre d'achat de beurre et de lait écrémé en poudre;

Subventions – verser mensuellement aux 45,000 producteurs laitiers une subvention pour les expéditions admissibles de lait et de crème;

Gestion des approvisionnements présider les travaux du Comité canadien de gestion des approvisionnements de lait, contrôler l'approvisionnement et la demande de produits laitiers de transformation au Canada et coordonner la gestion du système national de gestion des approvisionnements de lait de transformation des neuf (9) provinces productrices;

Recouvrement des coûts – calculer les coûts liés à la commercialisation, par la Commission, des excédents de produits laitiers et établir le montant des retenues que les provinces doivent percevoir des producteurs;

Mise en marché – exporter les excédents de produits laitiers, aider à l'exportation et administrer d'autres programmes de promotion et de mise en marché.

RESPONSABILITÉS

La Commission doit soumettre un Plan d'opération pluriannuel (POP) qui couvre l'année précédente, l'année en cours et les trois (3) années subséquentes, ainsi qu'un budget d'exploitation. De plus, à compter de 1984/85, la Commission prépare un Plan d'entreprise annuel selon les exigences des modifications récemment apportées à la Loi fédérale sur l'administration financière.

La Commission publie un rapport annuel de ces activités et elle comparait devant les comités permanents de la Chambre des Communes sur l'agriculture et les prévisions budgétaires et périodiquement devant le Comité des comptes publics, pour répondre aux questions concernant ses activités.

La Commission rend compte de ses activités aux producteurs laitiers par le truchement du Comité canadien de gestion des approvisionnements de lait. Lors de réunions tenues à tous les deux (2) mois, elle soumet aux représentants des producteurs et des gouvernements provinciaux des rapports détaillés sur la production de lait, la demande de produits laitiers, les activités de mise en marché, les retenus perçues, le paiement de la subvention, etc.

De plus, les commissaires et les membres de la haute direction participent à de nombreuses réunions d'organismes laitiers provinciaux afin de discuter des activités de la Commission et de répondre aux questions des producteurs laitiers et des transformateurs. Ces réunions constituent des occasions inestimables pour l'échange de vues concernant la politique laitière nationale et les programmes pour en assurer la mise en oeuvre.

DAIRY POLICY IN CANADA

SOUND DAIRY POLICIES AND PROGRAMS HELP PROVIDE INDUSTRY STABILITY AND ENCOURAGE INVESTMENT IN FACILITIES AND TECHNOLOGY IN EVERY REGION OF THE COUNTRY.

The federal dairy policy is designed to develop and support a healthy, viable dairy industry by taking into consideration the needs of dairy farmers and processors and those of dairy product consumers.

Responsibility for implementing the policy rests primarily with the Canadian Dairy Commission. Other federal departments responsible for aspects of the policy are Agriculture Canada for grading and plant inspection, External Affairs for import control, Health and Welfare for product safety, Consumer and Corporate Affairs for package labeling, weights, etc.

MILK MARKETS

The production of milk in Canada is carried out within the framework of supply management systems operating at the national and provincial levels.

Market jurisdiction and pricing are generally determined by the end use of milk. Milk entering the fluid milk or table cream market for consumption within each province is under the jurisdiction of individual provinces. On the other hand, milk used in the industrial market for processing into butter, skim milk powder, cheese, ice cream, yogurt, condensed milks and other products which may enter interprovincial or international trade comes under federal jurisdiction.

The fluid milk market uses approximately 37 percent of all milk produced in Canada; the remaining 63 percent is utilized by the industrial milk market.

FEDERAL AND PROVINCIAL JURISDICTIONS

The federal dairy policy primarily focuses on the industrial milk market whereas provinces individually develop dairy policies for their respective fluid (and industrial) milk markets. The federal Dairy policy supports the fluid milk market, however, through import controls and a Target Returns level for industrial milk which is produced in addition to fluid market requirements.

Provinces cooperate nationally with the federal government and its agency, the Canadian Dairy Commission to manage the industrial milk market. This is achieved under the umbrella of the National Milk Marketing Plan, a federal provincial agreement which provides the framework for the marketing of industrial milk and which is administered by the Canadian Milk Supply Management Committee.

KEY PRINCIPLES OF THE FEDERAL DAIRY POLICY

The federal policy for industrial milk has been developed over the years in consultation with the provinces and the dairy industry. These principles can be summarized as follows:

- Efficient farmers are entitled to have the opportunity to recover their cash costs and to earn fair returns on labour and investment in the production of milk and cream used to meet Canadian requirements for manufactured dairy products.
- Industrial milk and cream production is planned according to a national supply management system based on market share quotas allocated among provinces and individual farmers. These quotas guide the approximately 45,000 dairy farms across Canada on the amount of industrial milk needed for domestic requirements plus planned export sales.
- The federal government pays for part of the cost of producing industrial milk and cream through a subsidy paid directly to farmers at a uniform rate on qualifying milk shipments and on a limited amount of production for export markets. This has the effect of making dairy products more affordable to Canadian consumers and of maintaining a larger market for the dairy industry than would be the case in the absence of the subsidy.
- The federal government pays for carrying charges (transport, warehousing and financing) of butter and skim milk powder purchased by the Canadian Dairy Commission from milk produced within domestic requirements.
- Milk producers are responsible for all export costs, including carrying charges, of dairy products produced from milk not needed for domestic requirements;
- The federal government controls imports of dairy products to protect the national milk supply management system and to ensure Canadian farmers are not subject to unfair competition and to government-subsidized competition from exports of other nations.

THE INSTRUMENTS OF FEDERAL DAIRY POLICY

The objectives of the federal government's national dairy policy are achieved mainly through the implementation of several programs by the Canadian Dairy Commission in consultation and cooperation with the provinces and the dairy industry.

1. The National Milk Marketing Plan

A key instrument of the federal dairy policy is a national supply management system for the industrial milk and cream market.

The basis of the national supply management system was established in 1971 with the signing of the Interim Comprehensive Milk Marketing Plan by the provinces of Ontario, Quebec and the federal government (represented by the Canadian Dairy Commission). By 1974, all provinces producing industrial milk had joined. After extensive consultation and discussion, the signatories of the Interim Plan signed a new National Milk Marketing Plan in December, 1984.

The Plan is administered by the *Canadian Milk Supply Management Committee* (CMSMC) which is made up of representatives of provincial milk marketing boards and government agencies. The CMSMC is chaired by the Canadian Dairy Commission.

The Plan provides the operational framework under which the

LA POLITIQUE LAITIÈRE CANADIENNE

La politique laitière fédérale est conçue pour développer une industrie laitière vigoureuse et stable au Canada, et lui venir en aide. Cette politique tient compte, à cette fin, des besoins des producteurs laitiers et des transformateurs et consommateurs de ces produits.

La mise en oeuvre de cette politique incombe, pour l'essentiel, à la Commission canadienne du lait. D'autres ministères fédéraux sont responsables de divers aspects de la politique dont Agriculture Canada en ce qui concerne le classement des produits et l'inspection des usines, les Affaires extérieures pour le contrôle des importations et Santé et Bien-être social pour l'hygiène pendant la transformation, Consommation et Corporations Canada pour l'étiquetage des emballages, le contrôle des poids, etc.

LES MARCHÉS LAITIERS

La production de lait au Canada s'effectue dans le cadre d'un système de gestion des approvisionnements de lait fonctionnant aux niveaux national et provincial.

C'est l'utilisation finale du lait qui détermine la juridiction dont il relève et la politique de détermination des prix qui le concerne. Le lait qui est destiné au marché de consommation relève de la juridiction des provinces car il est généralement produit et consommé dans la même province. Par contre, le lait destiné au marché de transformation pour la fabrication de beurre, de lait écrémé en poudre, de fromage, de crème glacée, de yogourt, de lait concentré et d'autres produits pouvant être vendus sur une base interprovinciale ou internationale relève de la juridiction fédérale.

Le marché de la consommation absorbe environ 37 p.cent de tout le lait produit alors que les 63 p.cent restant entrent dans le marché de la transformation.

JURIDICTION FÉDÉRALE ET PROVINCIALE

La politique laitière fédérale ne concerne essentiellement que le marché de transformation alors que les province élaborent individuellement leurs politiques laitières pour leurs propres marchés de consommation et de transformation. La politique laitière fédérale assure néanmoins la stabilité sous-jacente du marché de consommation par le truchement de contrôles à l'importation et un niveau de revenu visé pour le lait de transformation dont la production dépasse les besoins de lait de consommation.

Les provinces coopèrent à l'échelle nationale avec le gouvernement fédéral et son agence, la Commission canadienne du lait pour gérer le marché du lait de transformation. C'est le Comité canadien de gestion des approvisionnements du lait qui gère l'entente fédérale-provinciale sur la commercialisation du lait de transformation.

PRINCIPES DE BASE DE LA POLITIQUE LAITIÈRE FÉDÉRALE

La politique laitière qui concerne le marché du lait de transformation fut élaborée au cours des années en consultation avec les provinces et l'industrie laitière. En voici les principes de base:

- Il est juste que les agriculteurs efficaces qui contribuent à satisfaire la demande canadienne de lait et de crème puissent rentrer dans leurs dépenses et toucher un revenu équitable pour leur travail et un rendement intéressant sur leurs investissements.
- La production de lait et de crème de transformation est planifiée selon un programme national de gestion des approvisionnements qui opère sur la base de quotas attribués à chaque province, et ensuite à chaque producteur laitier. Ces quotas indiquent aux quelques 45,000 fermes laitières au Canada les quantités nécessaires pour répondre aux besoins domestiques et à ceux du programme de ventes sur les marchés d'exportation.
- Le gouvernement fédéral assume une partie des coûts de production du lait et de la crème de transformation au moyen d'une subvention versée directement aux agriculteurs à un taux uniforme pour leurs expéditions de lait admissibles et une quantité limitée de production pour les marchés d'exportation. Cette subvention a pour effet de réduire le prix à la consommation des produits laitiers tout en offrant aux producteurs et aux transformateurs un marché plus important qu'ils n'auraient autrement.
- Le gouvernement fédéral paie les frais de mise en marché (transport, entreposage et financement) du beurre et du lait écrémé en poudre achetés par la CCL dans le cadre du programme d'offre d'achat du gouvernement fédéral et produits dans les limites de la demande canadienne.
- Les producteurs laitiers supportent tous les autres coûts, y compris les frais de mise en marché, des produits laitiers destinés à l'exportation et produits à partir de lait non nécessaire pour les besoins canadiens.
- Des contrôles à l'importation des produits laitiers permettent de protéger le programme national de gestion des approvisionnements de lait et d'assurer aux agriculteurs canadiens qu'ils ne seront pas exposés à une concurrence injuste et souvent subventionnée des produits excédentaires sur le marché mondial.

LES INSTRUMENTS DE LA POLITIQUE LAITIÈRE FÉDÉRALE

La réalisation des objectifs de la politique laitière du gouvernement fédéral s'effectue principalement au moyen de programmes divers mis

CMSMC estimates the Canadian demand for dairy products on a butterfat basis and determines the amount of milk required to make those products. This provides the basis for establishing a *National Market Sharing Quota* (MSQ) which is shared through negotiation among the provinces themselves. Provinces in turn distribute their respective allocations of the national quota among their dairy farmers according to quota policies developed in each province.

2. Target Returns and Federal Subsidy

Prices paid to Canadian farmers for industrial milk are based on a formula which takes milk production costs into consideration.

The federal government establishes a national *Target Returns Level* or *Target Price* for industrial milk. This *Target Price*, which is considered to be appropriate to provide efficient farmers with the opportunity to recover their cash costs and to achieve fair returns for their labour and investment, is adjusted periodically by the federal government, using a Returns Adjustment Formula which reflects changes in production costs and labour returns.

Industrial milk and cream producers achieve the Target Returns through a combination of market returns and a federal subsidy of $6.03 per hectolitre of milk containing 3.6 kilograms of butterfat. This subsidy, which has remained unchanged since 1975, is paid directly to farmers.

3. Federal Price Support Program

To support the market price portion of the Target Returns level for milk producers, the federal government authorizes the Canadian Dairy Commission to operate an offer-to-purchase program for butter and skim milk powder from manufacturers at support prices derived from the Federal Target Returns. This program establishes floor prices at which the Canadian Dairy Commission offers to buy butter and skim milk powder from manufacturers.

The federal government's support prices for butter and skim milk powder, less an assumed processing margin to cover the cost of transforming raw milk into butter and skim milk powder, yield a market return that, in conjunction with the federal subsidy, is designed to enable producers to achieve the Target Returns for their milk.

4. Carrying Charges

The federal government pays the carrying charges related to the transportation, warehousing and financing of butter and skim milk powder purchased by the Canadian Dairy Commission under the federal offer-to-purchase program up to the level of domestic requirements. Producers are responsible, through levies collected by provincial marketing boards and agencies, for the financing of carrying charges associated with purchases of products for the export program, and for butter and skim milk powder manufactured from milk produced above domestic requirements.

5. Producer Levies

Milk producers are responsible for all costs, including carrying charges, of exporting dairy products made from milk produced in excess of domestic requirements. Funding is ensured through levies collected from farmers by provincial milk marketing agencies and remitted to the Canadian Dairy Commission to cover the costs it incurs in the implementation of its international marketing program and of other programs approved by the CMSMC.

6. Import Controls

Canada exerts controls over imports of dairy products to protect the national milk supply management program from market disruptions which could occur if unrestrained imports of highly subsidized dairy products were allowed. The Commission assists in the development of import control policies which are administered by the Department of External Affairs.

7. Exports of Dairy Products

The Commission is responsible for the development and implementation of the overall marketing strategy for the export of surplus skim milk powder and other whole milk products made from milk for the Special Export Program and from any other surplus milk. It sells the bulk of these exports on a government-to-government basis. The Commission also provides assistance to traders and processors for the export of other dairy products such as cheese, whole milk powder, UHT milk, butter and other foods containing dairy products.

The Canadian dairy herd has adapted well to a wide range of climatic condition and is among the most productive in the world in terms of fresh milk yield per cow.

Le troupeau laitier canadien s'est adapté facilement à des conditions climatiques diverses et son rendement, en termes de production de lait par vache, compte parmi les plus élevés du monde.

en oeuvre par la Commission canadienne du lait en consultation avec les provinces et l'industrie laitière.

1. Le Plan national de mise en marché

Le système national de gestion des approvisionnements pour le marché du lait et de la crème de transformation est un instrument primordial de la politique laitière fédérale.

En 1971, la signature de ce que l'on alors appelé le Plan provisoire de mise en marché par les provinces de Québec et de l'Ontario et par le gouvernement fédéral (représenté par la Commission canadienne du lait) a jeté les bases du système national de gestion des approvisionnements. En 1974, toutes les provinces productrices de lait de transformation ont adhéré au Plan. Suite à des discussions et des consultations poussées, les signataires du Plan provisoire ont adopté un nouveau Plan national de mise en marché du lait en décembre 1984.

L'administration du Plan relève du Comité canadien de gestion des approvisionnements de lait (CCGAL) qui, sous la présidence de la CCL, est formée de représentants des offices provinciaux de commercialisation du lait et d'organismes provinciaux.

Le plan définit le cadre qui permet au CCGAL de faire une prévision des besoins canadiens en produits laitiers selon la teneur en matières grasses du beurre et d'établir la quantité de lait nécessaire pour répondre à cette demande. Ces prévisions permettent l'établissement d'un quota national de mise en marché et l'attribution à chaque province d'un pourcentage de ce quota national selon une entente interprovinciale à cette fin. Les provinces attribuent aux producteurs laitiers leur propre part du quota national selon leurs politiques respectives.

2. Revenus visés et subvention fédérale

Au Canada, les prix versés aux producteurs pour le lait de transformation reposent sur une formule qui tient compte de l'évolution des coûts de production.

Pour le lait de transformation, le gouvernement fixe un revenu national visé, qu'on appelle parfois prix cible, et qu'on juge suffisant pour permettre aux producteurs efficaces de toucher des revenus leur permettant de rentrer dans leurs frais et d'obtenir un rendement intéressant sur leur travail et leurs investissements. Le prix cible est ajusté de temps à autre par le gouvernement au moyen d'une formule d'ajustement des revenus, selon l'évolution des coûts de production et de main d'oeuvre.

Les producteurs de lait et de crème de transformation obtiennent le revenu visé grâce aux prix du marché et à la subvention fédérale de 6,03$ l'hectolitre de lait contenant 3.6 kilogrammes de matières grasses. Cette subvention, dont le montant n'a pas changé depuis 1975, est versée directement aux agriculteurs.

3. Programme fédéral de soutien des prix

Le gouvernement fédéral autorise la Commission canadienne du lait à administrer un programme de soutien des prix des produits laitiers qui fasse en sorte que les producteurs atteignent le revenu visé. Le programme contient une offre d'achat pour le beurre et le lait écrémé en poudre à des prix de soutien.

L'offre d'achat fixe les prix plancher auxquels la Commission achètera le beurre et le lait écrémé en poudre des fabricants de produits laitiers.

Les prix de soutien consentis, moins une marge bénéficiaire pour le transformateur lui permettant de couvrir les coûts de transformation du lait brut en beurre et en lait écrémé en poudre génèrent un prix du marché qui, ajouté à la subvention fédérale, permet aux producteurs d'atteindre les revenus visés pour leur lait.

4. Frais de mise en marché

Le gouvernement fédéral finance les coûts encourus par la CCL pour l'achat, le transport et l'entreposage des stocks de beurre et de lait écrémé en poudre dans le cadre du programme d'offre d'achat pour répondre aux besoins intérieurs.

Les producteurs de lait, par le truchement de retenues perçues par les agences provinciales de mise en marché, paient les frais de financement de tous les autres produits laitiers, du beurre et du lait écrémé en poudre destinés à l'exportation et produits à même le lait dont la production dépasse les besoins intérieurs.

5. Retenues imposées aux producteurs

Les producteurs de lait assument tous les coûts, y compris les frais de mise en marché, reliés à l'exportation des produits laitiers excédentaires aux besoins intérieurs.

Ces coûts sont perçus au moyen de retenues des producteurs par les agences provinciales qui les versent à la Commission canadienne du lait pour défrayer les coûts de mise en marché internationale et d'autres programmes approuvés par le CCGAL.

6. Contrôle des importations

Le Canada exerce un contrôle des importations de produits laitiers pour protéger le système national de gestion des approvisionnements des effets néfastes que pourraient avoir les importations intermittentes de produits laitiers subventionnés par les pays d'origine. C'est pourquoi la Commission aide à la mise au point de mesures liées à la politique sur les importations dont l'administration courante relève du ministère des Affaires extérieures.

7. Exportation de produits laitiers

L'élaboration et la mise en oeuvre d'une stratégie de mise en marché, pour l'exportation de surplus de lait écrémé en poudre et d'autres produits du lait entier faits à même le lait produit pour ce programme spécial d'exportation ou de lait dont la production dépasse les besoins intérieurs, relève de la Commission. La majeure partie de ces ventes à l'étranger se réalisent dans le cadre d'ententes entre gouvernements. La Commission consent également une aide aux exportateurs et aux fabricants pour l'exportation d'autres produits laitiers comme le fromage, le lait entier en poudre, le lait UHT, le beurre et d'autres denrées alimentaires contenant des produits laitiers.

DAIRY SUPPORT OPERATIONS

GOC DAIRY SUPPORT PROGRAMS HELP EFFICIENT MILK AND CREAM PRODUCERS ACHIEVE FAIR RETURNS AND PROVIDE CONSUMERS WITH A CONTINUOUS SUPPLY OF QUALITY DAIRY PRODUCTS.

TARGET RETURNS FOR INDUSTRIAL MILK AND CREAM

The national Target Returns for industrial milk as established by the Target Returns Adjustment Formula on August 1, 1984 was $44.65 per hectolitre. Chart A (pg. 15) illustrates the various elements, including the federal subsidy, which lead to the establishment of the Target Returns level. Chart B (pg. 16) shows the trend in recent years.

The federal government's three year wage and price control program which placed a ceiling on increases to producer and processor returns officially ended on March 31, 1985, after which adjustments to producer returns were made, in line with the Returns Adjustment Formula. Processors, who became subject to restraint a year later than farmers, were limited to a 3.4 percent increase on April 1, 1985 as they entered their third and final year of the federal restraint program.

Current federal policy is that there will be no more than three changes to the Target Returns level during a dairy year, including any change which occurs on August 1 when the dairy year begins. Changes must be three months apart and none occur during October, November and December when the consumption and marketing of dairy products are at their highest levels. The elements of the formula and their respective weights are outlined in Table 1 (pg. 40).

The calculations provided by the Returns Adjustment Formula are monitored through actual farm cost-of-production studies for which the Canadian Dairy commission provides financial assistance to the provinces of Ontario, Quebec and New Brunswick. The data for these studies are provided by participating farmers who supply specific information with respect to their cash costs, labour input and capital investment.

DIRECT SUBSIDY PAYMENTS

The federal government continued to pay for a portion of the cost of producing milk used to make dairy products for domestic requirements and for the Special Export Program. On April 1, 1985 it reduced the volume of milk production for exports on which it would pay subsidy from 2.2 million to 1.1 million hectolitres of milk.

In 1984/85, the rate of subsidy continued at $6.03 per hectolitre of milk with a butterfat content of 3.6 kilograms. The rate of the subsidy has remained constant since it was first introduced in 1975 and represented 13.4 percent of the Target Returns level in 1984/85 compared to 24 percent in 1975.

Payments were made monthly to individual dairy farmers registered with the Commission, according to their level of eligible industrial milk and cream shipments. A total of 44,629 dairy farmers received subsidy for shipments of industrial milk and cream in 1984/85 compared with 46,912 in the previous year. During the year, 3,278 farmers ceased industrial milk and cream production while 995 new producers registered with the Commission. Table 2 (pg. 41) shows the number of dairy farmers who shipped industrial milk and cream from 1981/82 to 1984/85.

Total subsidy payments for the 1984/85 dairy year amounted to $284 million. The average subsidy payment to milk producers was $7,549 and that to the cream producers was $1,345. Table 3 (pg. 42) shows the total subsidy paid over the past four years and Table 6 indicates the subsidy paid to farmers by province in 1984/85. The breakdown of the production of industrial milk and cream by province is shown in Table 4 (pg. 43).

DAIRY PRODUCT PRICE SUPPORT PROGRAM

The Commission's support prices for butter and skim milk powder effectively establish floor prices which influence prices for all dairy products in Canada. Provincial marketing boards and agencies set a range of prices which processors pay for various uses of industrial milk using the federal Target Prices as a guide.

In addition to playing a major role in the stabilization of dairy product prices, the Commission's offer-to-purchase program facilitates the year-round provision of plentiful supplies of fresh dairy products for consumers. The Commission achieves this objective by holding sufficient stocks of butter for resale to the market when needed, particularly during the winter when milk production is usually lower than in summer. Additionally, Commission stocks are

PROGRAMMES DE SOUTIEN

REVENUS VISÉS POUR LE LAIT ET LA CRÈME DE TRANSFORMATION

Le revenu national visé pour le lait de transformation, tel qu'établi à l'aide de la formule d'ajustement des revenus le 1er août 1984, était de 44,65 $ l'hectolitre. Le tableau A (p. 15) illustre les divers éléments, y compris la subvention fédérale, qui contribuent à l'établissement du niveau de revenu visé. Le tableau B (p. 16) indique la tendance des dernières années.

Le programme de restriction des prix et des salaires de trois ans imposé par le gouvernement fédéral et qui limitait les augmentations des revenus des producteurs et des transformateurs, a pris fin officiellement le 31 mars 1985. Après cette date, des ajustements aux revenus des producteurs ont été apportés conformément à la formule d'ajustement des revenus. Les transformateurs qui ont été soumis à ces restrictions un an plus tard que les producteurs, ont eu droit à une augmentation limitée de 3,4 p. 100 % le 1er avril 1985 alors qu'ils amorçaient leur troisième et dernière année du programme fédéral.

La politique fédérale actuelle veut qu'il n'y ait pas plus de trois changements du niveau des prix visés pendant l'année laitière, y compris tout changement intervenant le 1er août, date du commencement de l'année laitière. Les changements doivent se faire à trois mois d'intervalle et aucun ne doit survenir en octobre, novembre ou décembre alors que la consommation et la mise en marché de produits laitiers sont

A

SUPPORT PRICE STRUCTURE
THE RELATIONSHIP OF FEDERAL SUPPORT PRICES FOR BUTTER AND SKIM MILK POWDER TO THE TARGET RETURNS LEVEL OR PRICE FOR INDUSTRIAL MILK.

OFFER-TO-PURCHASE SUPPORT PRICES AS OF AUGUST 1, 1984

STRUCTURE DU PRIX DE SOUTIEN
RAPPORT ENTRE LES PRIX DE SOUTIEN DU BEURRE ET DU LAIT ÉCRÉMÉ EN POUDRE ET LE PRIX OU LE NIVEAU VISÉ POUR LE LAIT DE TRANSFORMATION.

PRIX DE SOUTIEN D'OFFRE D'ACHAT AU 1er AOÛT 1984

Skim milk powder	**Lait écrémé en poudre**	
Federal support price per kilo	Le kilogramme	$ 2.85
Amount of skim milk powder in one hectolitre of milk	Quantité de lait écrémé en poudre dans un hl de lait	x 8.24
		$23.48 ▷ +23.48
Market Price Guarantee	**Prix garanti sur le marché**	$44.15
Assumed Processors' Margin	Marge théorique du transformateur	−5.53
Estimated Producers Market Returns	**Revenu estimatif des producteurs sur le marché,**	$38.62 ▷ 38.62
Direct Subsidy	Subvention directe	+6.03
Government of Canada Target Returns Level	**Prix de soutien visé par le gouvernement du Canada**	$44.65

made available to areas where butter production is lower than demand.

Volumes of butter and skim milk powder handled

In 1984-85, the Commission purchased 23.5 million kilograms of butter (23.6 percent of national production) and resold 29.5 million kilograms to the domestic market. The Commission purchased 76.9 million kilograms of skim milk powder (60.1 percent of national production) in the year and sold 75.8 million kilograms on export markets.

On July 31, 1985, closing inventories of butter and skim milk powder stood at 22.5 and 20.1 million kilograms respectively.

The support prices for butter and skim milk powder in cartons and meeting CDC specifications are listed in Table 5 (pg. 44).

Cheddar cheese

For several years, the Commission has considered that the purchase of cheese to support the Target Returns for milk was unnecessary. The Commission continues to maintain a minimal support price of $1.32 per kilogram for cheddar cheese; however, this price is far below the current market price.

A breakdown of the volume of dairy products marketed by the Commission in 1984/85 is provided in Table 6 (pg. 44).

IMPORT CONTROLS

To avoid disruption of the supply management system for industrial milk and cream the federal government controls imports of a broad

B

TARGET RETURNS, ASSUMED MARKET RETURNS AND FEDERAL SUBSIDY FOR INDUSTRIAL MILK JANUARY 1980 TO APRIL 1984

REVENU VISÉ, REVENU ESTIMATIF SUR LE MARCHÉ ET SUBVENTIONS FÉDÉRALES POUR LE LAIT INDUSTRIEL, DE JANVIER 1980 À AVRIL 1984

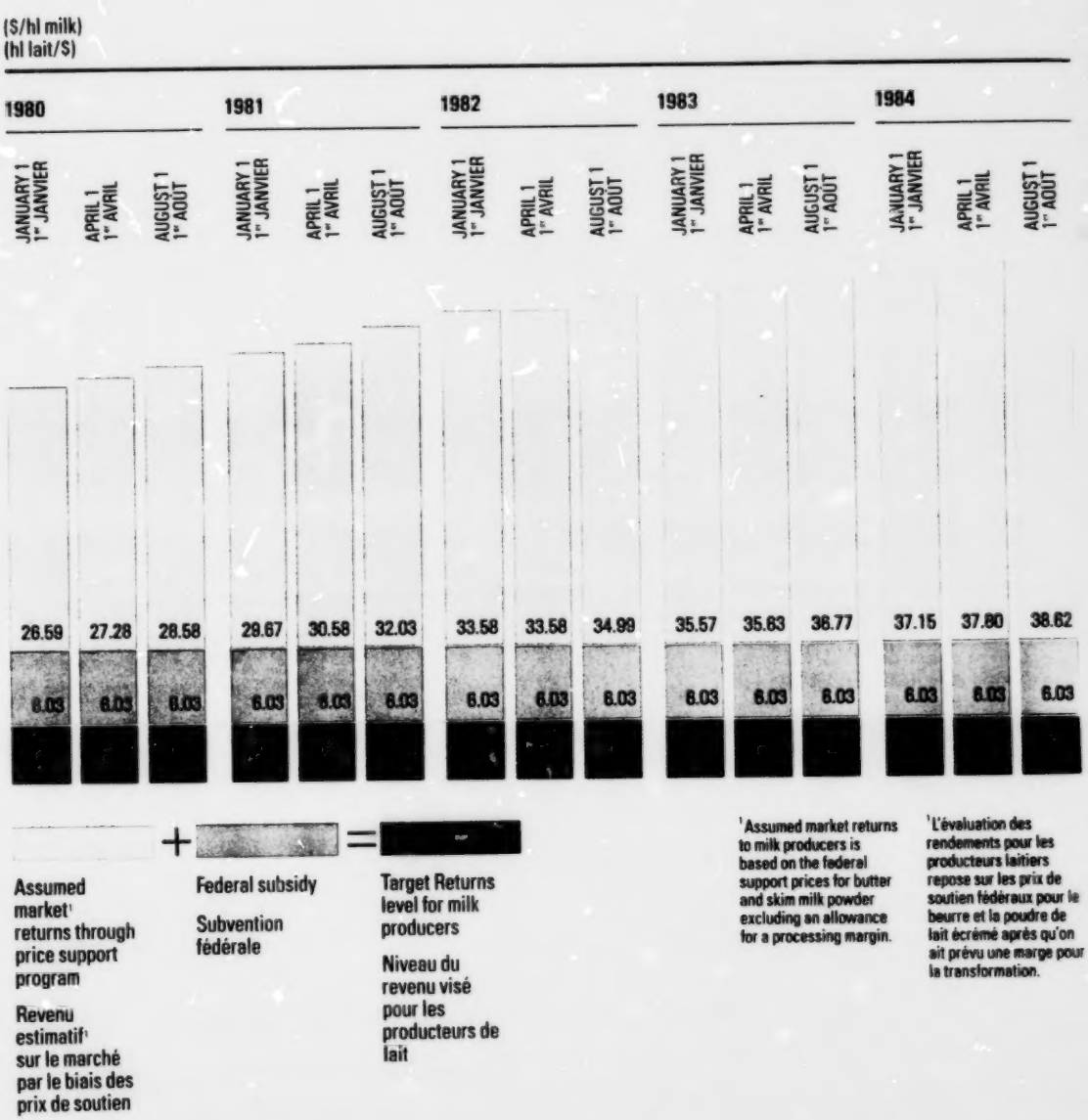

[1] Assumed market returns to milk producers is based on the federal support prices for butter and skim milk powder excluding an allowance for a processing margin.

[1] L'évaluation des rendements pour les producteurs laitiers repose sur les prix de soutien fédéraux pour le beurre et la poudre de lait écrémé après qu'on ait prévu une marge pour la transformation.

à leur niveau le plus élevé. Les éléments de la formule et leurs facteurs de pondération sont présentés au tableau 1 (p. 40).

Les calculs obtenus à l'aide de la formule d'ajustement des revenus sont suivis grâce à des études des coûts de production réels des producteurs, études pour lesquelles la Commission canadienne du lait verse une aide financière aux provinces de l'Ontario, du Québec et du Nouveau-Brunswick. Les données pour ces études proviennent des producteurs laitiers participants qui fournissent des renseignements précis quant à leurs coûts en espèces, à leur contribution au niveau du travail et à leur investissement en capital.

PAIEMENTS DE SUBVENTION DIRECTE

Le gouvernement fédéral a continué à payer une partie des coûts de production de lait servant à la fabrication de produits laitiers en réponse aux besoins intérieurs et pour le programme spécial d'exportation. Le 1er avril 1985, il réduisait de 2,2 millions à 1,1 million d'hectolitres le volume de la production laitière destinée à l'exportation pour lequel il verserait une subvention.

En 1984-1985, le taux de subvention s'est maintenu à 6,03 $ l'hectolitre de lait ayant une teneur en matière grasse de 3,6 kilogrammes. Le taux de la subvention est demeuré constant depuis son entrée en vigueur en 1975; il représentait 13,4 p. 100 du niveau des revenus visés en 1984-1985, comparativement à 24 p. 100 en 1975.

Les paiements ont été fait sur

C

SUBSIDY PAID TO DAIRY FARMERS ON INDUSTRIAL MILK AND CREAM.

SUBVENTIONS VERSÉES AUX PRODUCTEURS DE LAIT ET DE CRÈME DE TRANFORMATION

(thousands of dollars)
(milliers de dollars)

	1981/82	1982/83	1983/84	1984/85
Prince Edward Island/Île-du-Prince-Édouard	[illegible]	[illegible]	[illegible]	3,578
Nova Scotia/Nouvelle-Écosse	3,434	3,493	3,574	3,780
New Brunswick/Nouveau-Brunswick	3,465	3,632	3,758	
Québec/Québec	130,261	132,470	136,316	135,611
Ontario/Ontario	85,086	89,171	90,438	89,996
Manitoba/Manitoba	10,230	10,684	11,047	11,044
Saskatchewan/Saskatchewan	6,819	7,291	7,392	7,388
Alberta/Alberta	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]
British Columbia/Colombie-Britannique	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]
Total/ Total	**$271,438**	**$270,851**	**$276,951**	**$283,612**

[1] The amount shown was subsidy paid to cream shippers. $10.1 million ($8.5 million in 1983) in subsidy pertaining to British Columbia milk shippers is not shown because the amount was applied against levy receivable from that province. See note 9 (note 10 in 1983) to the Financial Statements.

Le montant indiqué correspond à la subvention versée aux producteurs de crème. La subvention de 10,1 millions de dollars (8,5 millions de dollars en 1983) applicable aux producteurs de lait de Colombie-Britannique n'est pas indiquée puisqu'elle a servi à payer les retenues que la province devait percevoir. Voir l'explication à la note 9 (note 10 en 1983) afférente aux états financiers.

range of dairy products. Under the terms of the General Agreement on Tariffs and Trade (GATT) the control of imports for commodities which are subject to supply management is a recognized and valid practice. These controls prevent the potential displacement of significant quantities of domestically produced dairy products, thereby protecting Canadian dairy farmers who must pay for losses incurred in exporting any products which are surplus to domestic requirements.

There continues to be a role for limited imports of dairy products. In the case of cheese, imports of variety cheese have assisted in the development of Canadian consumer demand for new varieties. Since the import quota was fixed at 20.4 tonnes, increased demand for specialty cheese has presented the domestic industry with a considerable market opportunity. Many variety cheeses are now produced in Canada.

In 1984/85, cheese imports represented 9.9 percent of total domestic consumption compared to 14.2 percent in 1975 when the quota was first established.

The level of cheese imports, however, continues to be a matter of concern to Dairy Farmers of Canada who again presented to the Commission their long standing view that these imports should be reduced to 15.9 thousand tonnes and that specific import quotas be established for those varieties of cheese which are produced in Canada.

Dairy farmers also remain concerned over the possibility of the marketing of imitation dairy products either produced in Canada or imported. The threat of such products displacing products made from milk is of serious concern to the Canadian dairy industry. Already, imitations account for 7 percent of the cheese market in the United States. While the Commission supports this concensus, it recognizes that the production and marketing of imitation dairy products is a matter of provincial jurisdiction.

Of particular concern to the industry was the sudden increase of imports of blended products which contain high percentages of dairy products. Imports of such blends displace Canadian dairy ingredients at considerable cost to Canadian farmers who must export the displaced ingredients at substantial loss.

MILK SUPPLY MANAGEMENT

One of the principles of the national dairy policy is that Canada be essentially self-sufficient in butterfat production to satisfy requirements for processed dairy products.

Guidance to farmers on the volumes of milk required to meet this goal is achieved through a system of national, provincial and individual producer production quotas to ensure plentiful supplies of milk for dairy products in Canada and a small, preplanned volume of exports, while minimizing the likelihood of costly milk surpluses.

As a result of this approach to milk supply management, the tailoring of production to domestic requirements contrasts with significant production surpluses in other major milk producing countries such as the member states of the European Economic Community and the United States.

Supply management under the Canadian system has enabled the dairy industry to introduce many measures designed to improve the efficiency and fairness of the national program across Canada. Two notable successes are progress in improving the seasonality of milk production and the increasing level of integration of industrial milk producers into fluid pools within the provinces.

The Canadian Milk Supply Management Committee has the mandate to consider policy options to ensure that industrial milk is produced to meet domestic and planned export needs in line with the provisions of the new National Milk Marketing Plan.

Canadian Milk Supply Management Committee

The Committee met bi-monthly and reviewed data dealing with domestic and export requirements for dairy products, milk production forecasts, market sharing quota utilization and subsidy and levy payments. The results of CDC marketing operations were fully reviewed and other factors which have a bearing on the operation and co-ordination

The three-legged stool and the milk pail are now part of canadian dairy folklore. Dairy farmers are increasing both operational efficiency and product quality through the use of facilities such as large, clean milking parlors.

Le "p'tit banc à vaches" et la chaudière font depuis longtemps partie du folklore laitier canadien. L'efficacité des producteurs de lait canadiens et la qualité des produits laitiers augmentent sans cesse grâce à des installations modernes comme, par exemple, des salons de traite propres et spacieux.

une base mensuelle aux producteurs laitiers inscrits auprès de la Commission, selon le niveau de leurs expéditions de lait de transformation et de crème admissibles. Au total, 44 629 producteurs laitiers ont touché une subvention pour des expéditions de lait de transformation et de crème en 1984-1985, comparativement à 46 912 l'année précédente. Pendant l'année, 3 278 producteurs ont abandonné la production de lait de transformation et de crème, alors que 995 nouveaux producteurs s'inscrivaient auprès de la Commission. Le tableau 2 (p. 41) donne le nombre des producteurs laitiers ayant fait des expéditions de lait de transformation et de crème entre 1981-1982 et 1984-1985.

Les paiements de subvention pour l'année laitière 1984-1985 ont atteint 284 millions de dollars. La moyenne des paiements aux producteurs laitiers a été de 7 549 $, et de 1 345 $ pour les producteurs de crème. Le tableau 3 (p. 42) donne la subvention totale versée au cours des quatre dernières années, et le tableau B (p. 16) indique les subventions versées aux producteurs, par province en 1984-1985. Enfin, le tableau 4 (p. 43) présente les détails de la production de lait de transformation et de crème par province.

PROGRAMME DE SOUTIEN DU PRIX DES PRODUITS LAITIERS

Les prix de soutien de la Commission pour le beurre et le lait écrémé en poudre permettent d'établir des prix planchers qui influent sur les prix de tous les produits laitiers au Canada. Les offices et les agences provinciaux de mise en marché établissent une fourchette de prix que doivent payer les transformateurs pour diverses utilisations du lait de transformation, en s'inspirant des prix visés du gouvernement fédéral.

En plus de jouer un rôle important dans la stabilisation des prix des produits laitiers, le programme d'offre d'achat de la Commission facilite la disponibilité à l'année longue d'approvisionnements abondants de produits laitiers frais pour la consommation. La Commission y parvient en gardant des stocks suffisants de beurre pour la revente sur le marché en cas de besoin, particulièrement pendant les mois d'hiver alors que la production laitière est plus faible qu'en été. De plus, les stocks de la Commission sont accessibles aux secteurs où la production de beurre est plus faible que la demande.

Volumes de beurre et de lait écrémé en poudre traité

En 1984-1985, la Commission a acheté 23,5 millions de kilogrammes de beurre, soit 23,6 % de la production nationale, et en a revendu 29,5 millions de kilogrammes sur le marché intérieur. Elle a également acheté 76,9 millions de kilogrammes de lait écrémé en poudre au cours de l'année, soit 60,1 % de la production nationale, et en a revendu 75,8 millions de kilogrammes sur les marchés d'exportation.

Le 31 juillet 1985, le niveau des stocks de fin d'année de beurre et de lait écrémé en poudre était de 22,5 et de 20,1 millions de kilogrammes respectivement.

Le tableau 5 (p. 44) donne la liste des prix de soutien pour le beurre et le lait écrémé en poudre par chargement de wagon et répondant aux spécifications de la CCL.

Le cheddar

La Commission estime depuis plusieurs années que l'achat de fromage pour soutenir les revenus visés pour le lait n'est pas nécessaire. La Commission maintient toujours un prix de soutien minimal de 1,32 $ le kilogramme pour le cheddar, mais il faut souligner que ce prix est bien en-dessous du prix de marché courant.

Le tableau 6 (p. 44) donne le détail des volumes des produits laitiers mis en marché par la Commission en 1984-1985.

CONTRÔLE DES IMPORTATIONS

Pour éviter le dérèglement du système de gestion des approvisionnements de lait de transformation et de crème, le gouvernement fédéral exerce un contrôle sur l'importation de toute une gamme de produits laitiers. En vertu de l'Accord général sur les tarifs douaniers et le commerce (GATT), les contrôles à l'importation de denrées sujettes à la gestion des approvisionnements est une pratique valide et reconnue. Ces contrôles évitent le déplacement possible de quantités importantes de produits laitiers produits chez nous, protégeant ainsi les producteurs canadiens contre les pertes à l'exportation de tout produit qui excède nos besoins intérieurs.

Il y a toujours un intérêt à limiter les importations de produits laitiers. En ce qui a trait au fromage, les importations de fromages variés ont contribué à l'établissement d'une demande canadienne pour de nouvelles variétés. Puisque le quota d'importation était fixé à 20,4 tonnes, l'augmentation de la demande de fromages fins a constitué pour l'industrie canadienne une excellente possibilité de mise en marché. C'est pourquoi aujourd'hui plusieurs variétés de fromage sont produites au Canada.

En 1984-1985, les importations de fromage représentaient 9,9 p. 100 de la consommation intérieure totale, comparativement à 14,2 p. 100 en 1975, année où fut établi le quota.

Le niveau des importations de fromage continue cependant à préoccuper les Producteurs laitiers du Canada qui ont de nouveau fait part à la Commission d'une idée qui leur est chère, c'est-à-dire que les importations devraient être réduites à 15 900 tonnes et que des quotas précis d'importation devraient être établis pour les variétés de fromages produits au Canada.

Les producteurs laitiers s'inquiètent toujours de la possibilité que des produits laitiers d'imitation, produits au Canada ou importés, soient mis en marché chez nous. Le risque que ces produits déplacent des produits laitiers de chez nous préoccupe grandement l'industrie laitière canadienne. Déjà, les produits d'imitation représentent 7 p. 100 du marché du fromage aux Etats-Unis. Bien que la Commission soit favorable à cette approche, elle est consciente que la production et la mise en marché de produits laitiers d'imitation est de la juridiction provinciale.

L'industrie laitière s'est aussi inquiétée de l'augmentation soudaine des importations de produits mélangés contenant de forts pourcentages de produits laitiers. L'importation de tels mélanges déplace

of the national milk supply management program were discussed.

In addition to on-going monitoring of production and marketing data, the Committee also made decisions on several issues. Provinces agreed to reimburse the Commission at year-end for the interest costs associated with any delay in remitting the levy to cover the cost of the export program based on their utilization of the Special Export Quota. As milk bread represents an attractive opportunity to increase the domestic consumption of skim milk powder, the Committee authorized the funding, from producer levies, of a project to test the market for this product. Additionally, all provinces agreed to join other Canadian efforts to alleviate the plight of Ethiopians suffering from famine and authorized a contribution of evaporated milk worth $290,000 to Ethiopia.

1984/85 Market Sharing Quota (MSQ)

The National MSQ is the amount of industrial milk and cream production the CMSMC has decided dairy farmers should target to produce in a year. This quota includes the estimate of requirements for the domestic market and approved exports, together with any "sleeve" which may be established by decision of the Committee.

This concept was originally introduced to provide flexibility for individual farmers in producing their share of these requirements and to ensure sufficient milk production, on a national basis, to meet domestic and export needs.

Market Sharing Quota is allocated among the provinces according to shares which they negotiate and agree to among themselves. In turn, provinces allocate their respective allotments among their producers according to their own quota policies. Provincial policies are subject to Canadian Dairy Commission approval as they form the basis of the federal government's subsidy payments for which the Commission is responsible.

The National MSQ was established on August 1, 1984 at 172.253 million kilograms of butterfat (47.8 million hectolitres), an increase of 0.5 percent from the 171.377 kilograms (47.6 million hl) in the system at the end of 1983/84. On February 1, 1985 this quota was reduced by approximately 1 percent to 170.573 million kilograms (47.4 million hectolitres). This quota level was maintained for the balance of the 1984/85 dairy year. As in 1983/84, no sleeve was incorporated into the MSQ for 1984/85.

Table 7 (pg. 44) illustrates the quantities of production associated with the various elements of the national MSQ and Table 8 (pg. 45) the provincial shares of MSQ.

Special Export Program

The program of preplanned exports of whole milk products which the Commission administers on behalf of the CMSMC provides an opportunity for the provinces to produce and process more milk. These exports for specific export market requirements achieve higher returns than those achieved for butter and skim milk powder which continue to be in a surplus position on the world market and therefore return very low prices.

To reduce the federal dairy program funding costs in support of overall government deficit reduction initiatives, the volume on which the federal subsidy is paid for the Special Export Program was reduced from 2.2 million hectolitres of milk to 1.1 million hectolitres, effective April 1, 1985.

Production and Requirements in 1984/85

In 1984/85, domestic demand for dairy products amounted to an equivalent of 45.3 million hectolitres of milk. This was a decline of 0.2 percent from the demand of the previous year. Preplanned exports of 2.2 million hectolitres under the Special Export Program brought total requirements to 47.5 million hectolitres.

Total industrial milk production at 48 million hectolitres was within one percent of the combined Canadian and special export requirements. This reflects the continuing efficiency of the national supply management system. See Table 9 (pg. 45) for details.

Seasonality of Milk Production

While consumer demand for dairy products in Canada is fairly constant year round, milk production has traditionally occurred on a seasonal basis with June being the peak month of production and December the lowest.

Prompt and careful storage and cooling of fresh milk remains a pre-requisite for high quality products.

L'acheminement rapide du lait frais au bassin de refroidissement est un facteur de qualité des produits laitiers.

les ingrédients du lait produits chez nous, ce qui entraîne des coûts considérables pour les producteurs laitiers qui doivent exporter ces ingrédients et absorber ainsi des pertes substantielles.

GESTION DES APPROVISIONNEMENTS DE LAIT

L'un des principes de la politique laitière nationale, c'est que le Canada soit autosuffisant en ce qui a trait à la production de matière grasse du beurre pour répondre à ses besoins en produits laitiers transformés.

Les directives aux producteurs quant au volume de lait nécessaire pour réaliser l'objectif sont émises dans le cadre d'un système national, provincial et individuel de quotas de production afin qu'il y ait suffisamment de lait pour les produits laitiers au Canada et un petit volume déterminé à l'avance pour les exportations, tout en minimisant les probabilités de surplus laitiers coûteux.

L'adaptation de la production aux besoins intérieurs que permet cette approche à la gestion des approvisionnements laitiers, contraste avec les surplus de production importants qu'enregistrent d'autres importants pays producteurs de lait comme les États membres de la Communauté économique européenne et les États-Unis.

Au Canada, le système de gestion des approvisionnements de lait a permis à l'industrie laitière d'adopter plusieurs mesures destinées à améliorer l'efficacité et l'équité du programme national partout au Canada. Parmi les résultats dignes de mention, il y a une amélioration de la saisonnalité de la production de lait et l'augmentation du niveau d'intégration des producteurs de lait de transformation aux pools de producteurs de lait de consommation au sein des provinces.

Le mandat du Comité canadien de gestion des approvisionnements de lait est d'étudier les options de politique qui feront en sorte que la production de lait de transformation répondra aux besoins intérieurs et d'exportation prévue, conformément aux dispositions du nouveau Plan national de mise en marché du lait.

Comité canadien de gestion des approvisionnements de lait

Le Comité s'est réuni à tous les deux mois et a analysé les données relatives aux besoins intérieurs et d'exportation pour les produits laitiers, les prévisions de production laitière, l'utilisation des quotas de mise en marché et les paiements de subvention et les retenues. Le Comité a également examiné à fond les résultats des activités de mise en marché de la CCL de même que d'autres facteurs qui ont une incidence sur les activités et la coordination du programme national de gestion des approvisionnements du lait.

En plus de l'étude continuelle des données de production et de mise en marché, le Comité a également pris des décisions sur plusieurs questions. Ainsi, les provinces ont accepté de rembourser la Commission en fin d'année pour les coûts d'intérêt rattachés à tout délai dans le versement des retenues pour couvrir le coût du programme d'exportation d'après leur utilisation du quota spécial d'exportation. Puisque le pain au lait constitue une possibilité intéressante d'accroître la consommation intérieure de lait écrémé en poudre, le Comité a autorisé le financement, à même les retenues des producteurs, d'un projet d'essai de marché pour ce produit. De plus, toutes les provinces ont convenu de s'associer à d'autres efforts canadiens en vue de soulager les Éthiopiens aux prises avec la famine et ont autorisé un don de lait concentré d'une valeur de 290 000 $ à l'Éthiopie.

Quota de mise en marché (QMM) pour 1984-1985

Le QMM national, c'est l'objectif annuel de production de lait de transformation et de crème que le CCGAL propose aux producteurs laitiers. Le quota comprend l'estimation des besoins pour le marché intérieur et les exportations autorisées ainsi que toute "marge" pouvant être fixée par décision du Comité.

Cette notion a d'abord été proposée pour donner une certaine souplesse aux producteurs individuels et leur permettre de produire leur part des besoins et pour faire en sorte qu'il y ait une production de lait suffisante, à l'échelle nationale, pour répondre aux besoins intérieurs et d'exportation.

Le quota de mise en marché est réparti entre les provinces selon les parts qu'elles négocient et qu'elles acceptent entre elles. Les provinces attribuent ensuite leur quota respectif à leurs producteurs, selon leurs propres politiques en matière de quota. Les politiques provinciales doivent être approuvées par la Commission canadienne du lait puisqu'elles constituent la base pour les paiements de subvention du gouvernement fédéral dont la Commission est responsable.

Le 1er août 1984, le QMM national était fixé à 172,253 millions de kilogrammes de matière grasse (47,8 millions d'hectolitres), en hausse de 0,5 p. 100 par rapport aux 171,377 millions de kilogrammes (47,6 millions d'hectolitres) à la fin de l'année 1983-1984. Le 1er février 1985, ce quota était réduit d'environ 1 p. 100 à 170,573 millions de kilogrammes (47,4 millions d'hectolitres). Ce niveau fut maintenu jusqu'à la fin de l'année laitière 1984-1985. De même qu'en 1983-1984, le QMM pour 1984-1985 ne comprend aucune marge.

Le tableau 7 (p. 44) donne les quantités de production pour les divers éléments du QMM national et le tableau 8 (p. 45) présente les parts provinciales du QMM.

Programme spécial d'exportation

Le programme des exportations planifiées de produits de lait entier que la Commission administre au nom du CCGAL permet aux provinces de produire et de transformer davantage de lait. Ces volumes qui sont destinés à répondre aux besoins d'un marché d'exportation spécifique, donnent un revenu supérieur à ce que rapportent les marchés pour le beurre et le lait écrémé en poudre où l'on observe toujours une situation excédentaire à l'échelle mondiale.

Afin de réduire les coûts de financement du programme laitier fédéral dans le cadre d'une diminution d'ensemble du déficit du gouvernement fédéral, on a réduit de 2,2 millions à 1,1 million d'hectolitres de lait le volume ayant droit à une subvention fédérale dans le cadre du Programme spécial d'exportation. Cette mesure est entrée en vigueur le 1er avril 1985.

In order to spread industrial milk production more evenly throughout the year and to make more efficient use of processing and warehousing facilities, the CMSMC decided in 1978/79 to begin the dairy year on August 1st, after the major production season, and to extend it through to July 31st of the next calendar year. In this manner, farmers begin the traditionally low production months with plenty of quota. This encourages them to produce without restraint during the fall and winter months.

This policy has resulted in more even milk production and producer incomes throughout the year. It has reduced the need for larger processing facilities to meet previous short peak production seasons and has reduced the storage and interest costs on products purchased by the Commission for later resale. The ratio of summer to winter production is now 55.7 to 44.3. Table 10 (pg. 46) indicates the progress achieved in this area.

Integration of Milk Production

Under provincial programs, industrial milk producers are admitted into fluid milk pools each year thus allowing these producers to share in the returns from milk sales for fluid use which commands a higher price than milk sales for use in the manufacture of dairy products. Complete integration whereby all grade A milk shippers will share in the proceeds from total milk sales in each province is a major objective of the Commission. Four provinces already have achieved full integration. In 1984/85 the number of producers selling milk to both the industrial and fluid milk markets represented 68.3 percent of total milk producers compared to 42.9 percent in 1977/78 and 66 percent in 1983/84. Table 11 (pg. 47) gives data on integration progress.

LEVIES FROM MILK PRODUCERS

Dairy farmers pay the costs associated with the export of dairy products not required for domestic consumption and for the operation of other marketing programs administered by the Canadian Dairy Commission.

Prior to August 1, the beginning of the dairy year, the Commission prepares a marketing budget which is submitted to the Canadian Milk Supply Management Committee for review. This budget determines the total costs which must be covered by producers. In 1984/85, provinces, while agreeing to be responsible for their shares of the marketing costs of the Canadian Dairy Commission, decided that the rates of levy collection on industrial milk production could vary between provinces to meet provincial milk production requirements. The calculation of the overall provincial financial responsibility, however, was made on a uniform basis.

Levy funds are collected by provincial marketing boards and agencies through deductions from milk payments to producers and remitted to the Commission on a monthly basis.

Levies collected by the provinces and remitted to the Commission in 1984/85 amounted to $274.720 million. An additional $7.497 million representing the contribution from the fluid sector was deducted from subsidy payments (exception — Nova Scotia which paid directly) for total revenues of $282.217 million in the export fund.

The over-quota levy rate was established at $37.70 per hectolitre. The significant increase over the 1983-84 rate was due to the continuing decline in world market prices for butter and skim milk powder.

Tables 12 and 13 (pg. 48) illustrate the trend of levy rates and the levies remitted to the Commission by the provinces.

Improvements in milk pick-up and transportation have increased the overall efficiency of the dairy industry.

Des améliorations apportées aux systèmes de transport du lait ont augmenté l'efficacité de l'industrie laitière.

Production et besoins en 1984-1985

En 1984-1985, la demande intérieure de produits laitiers représentait l'équivalent de 45,3 millions d'hectolitres de lait, une diminution de 0,2 p. 100 par rapport à l'année précédente. Les exportations prévues de 2,2 millions d'hectolitres dans le cadre du Programme spécial d'exportation ont porté ce total des besoins à 47,5 millions d'hectolitres.

Les 48 millions d'hectolitres de production totale de lait de transformation représentent, à plus ou moins 1 p. 100 près, les besoins combinés intérieurs et spéciaux pour l'exportation. Cela témoigne bien de l'efficacité du système national de gestion des approvisionnements. Le tableau 9 (p. 45) donne plus de détails à ce sujet.

Saisonnalité de la production laitière

Bien que la demande de consommation de produits laitiers au Canada soit assez constante tout au long de l'année, la production laitière suit traditionnellement une courbe saisonnière où le mois de juin correspond à une période de pointe de production et le mois de décembre, à un creux de production.

Afin d'étaler davantage la production de lait de transformation tout au long de l'année et pour accroître l'efficacité d'utilisation des installations de transformation et d'entreposage, le CCGAL a décidé en 1978-1979 de fixer au 1er août le début de l'année laitière, c'est-à-dire après la grosse saison de production, et de l'étendre jusqu'au 31 juillet de l'année civile suivante. De cette façon, les producteurs commencent les mois de faible production traditionnelle avec un quota bien garni. Cette mesure les encourage à produire sans restriction pendant les mois d'automne et d'hiver.

Cette politique a permis d'atteindre une production plus régulière de lait et d'étaler davantage les revenus des producteurs tout au long de l'année. Elle a également minimisé le besoin de recourir à des installations de transformation considérables pendant les périodes de production de pointe saisonnières et de réduire les coûts d'entreposage et d'intérêt sur les produits achetés par la Commission en vue d'une revente ultérieure. Le ratio de la production d'été par rapport à la production d'hiver est maintenant de 55,7 à 44,3. Le tableau 10 (p. 46) illustre les progrès accomplis dans ce domaine.

Intégration de la production laitière

En vertu des programmes provinciaux, les producteurs de lait de transformation sont admis chaque année au sein de pools de lait nature qui permettent à ces producteurs de partager les revenus des ventes de lait destiné à la consommation qui commandent des prix plus élevés que les ventes de lait pour la fabrication de produits laitiers. L'objectif principal de la Commission, c'est une intégration complète où tous les expéditeurs de lait de catégorie "A" partageront les revenus des ventes totales de lait dans chaque province. Quatre provinces sont déjà parvenus à l'intégration complète. En 1984-1985, les producteurs laitiers actifs sur les marchés du lait de transformation et du lait nature représentaient 68,3 p. 100 de l'ensemble des producteurs laitiers comparativement à 42,9 p. 100 en 1977-1978 et à 66 p. 100 en 1983-1984. Le tableau 11 (p. 47) fournit des données sur l'évolution du processus d'intégration.

RETENUES IMPOSÉES AUX PRODUCTEURS LAITIERS

Les producteurs laitiers paient les coûts associés à l'exportation de produits laitiers qui ne sont pas nécessaires pour la consommation intérieure et pour les activités d'autres programmes de mise en marché administrés par la Commission canadienne du lait.

Avant le 1er août, c'est-à-dire avant le commencement de l'année laitière, la Commission prépare un budget de mise en marché qu'elle soumet au Comité canadien de gestion des approvisionnements de lait. Ce budget établit la totalité des coûts que doivent payer les producteurs. En 1984-1985, les producteurs, bien qu'ayant accepté d'assumer la responsabilité de leur part des coûts de mise en marché de la Commission canadienne du lait, ont décidé que les taux de retenues sur la production de lait de transformation pouvaient varier d'une province à l'autre afin de mieux répondre aux besoins provinciaux en matière de production laitière. Le calcul de la responsabilité financière d'ensemble des provinces s'est toutefois fait sur une base uniforme.

Ainsi donc, les retenues sont perçues par les offices et les agences provinciaux de mise en marché par voie de déduction sur les paiements aux producteurs, puis remises à chaque mois à la Commission.

Les retenues perçues par les provinces et versées à la Commission ont totalisé 274,720 millions de dollars en 1984-1985. Une somme supplémentaire de 7,497 millions de dollars représentant la contribution du secteur du lait nature fut déduite des paiements de subvention (sauf dans le cas de la Nouvelle-Écosse qui a fait le versement directement). Au total, on a enregistré des revenus de 282,217 millions de dollars pour le fonds d'exportation.

La retenue hors quota fut établie à 37,70 $ l'hectolitre. L'augmentation sensible par rapport à 1983-1984 est attribuable au déclin continu des prix sur le marché mondial pour le beurre et le lait écrémé en poudre.

Les tableaux 12 et 13 (p. 48) illustrent l'évolution des taux de retenues et les retenues remises à la Commission par les provinces.

QUALITY CONTROL IS A KEY ELEMENT OF DAILY OPERATIONS ON THE FARM AND IN PROCESSING PLANTS.

DOMESTIC MARKETING

The price support programs for skim milk powder and butter and the import controls which are described earlier are the underpinning of the Commission's domestic market activities. In addition to these basic programs, the Commission analyzes and promotes new opportunities to increase the use of dairy products in Canada. See Table 14 (pg. 49) for details on the per capita consumption of dairy products.

The Commission's activity in domestic marketing received additional impetus in recent years as a result of the steadily worsening world markets for dairy products, and the poor prospects for significant price improvement in the near future. In addition to on-going work to develop new products and markets in Canada, special emphasis has been placed on the expanded use of dairy products in domestic markets through farmer funded promotion and assistance programs.

The strategy to this end focuses on volumes of dairy products regarded as surplus to domestic consumption and normally exported. They become surplus because they are not competitive, on a price basis, with other alternatives available in the Canadian market. The CMSMC has been considering making surplus dairy products available in Canada at special promotion prices for new uses or to recover old markets provided the application can bring milk producers revenues above current world market prices, although possibly below domestic price levels as influenced by Canadian support prices. This strategy also helps to re-establish the overall image of dairy products as nutritious, essential ingredients in foods. It also provides opportunities for Canadian dairy manufacturers to diversify their product lines and helps to maintain the Canadian dairy industry as an essential, vigorous and healthy part of the Canadian economy.

The first success in this effort has been the use of surplus skim milk powder for animal feeds in Canada when there is a demonstrated shortage of second-grade skim milk powder which might be incorporated into such feeds. The volumes of powder for this purpose, mainly used in the production of white veal, have increased every year since its introduction in 1979 to seven thousand tonnes in 1984/85. A premium of $100 a tonne above the world price, is charged which reduces producer export costs. The utilization of this skim milk powder in animal feed reduces the purchases of this product by the CDC. In 1984/85, federal government carrying charges were reduced by about $1 million as a result of this program.

As a result of the success of the animal feed program several other major possibilities are under serious consideration.

The CMSMC will soon decide on details of a proposal to promote the use of additional skim milk powder in the bakery industry, in particular, for a "milk bread" containing 6% skim milk powder. Preliminary studies indicate that, nationally, this market could require up to 1,000 tonnes of skim milk powder a year and result in savings to both farmers and government. Although small in terms of total surplus skim milk powder volumes, initiatives such as milk bread give the milk industry better visibility with consumers in general while offering Canadian dairy manufacturers added domestic marketing opportunities.

Another project is to analyze the chances of expanding chocolate crumb manufacture. Chocolate crumb is a high milk content ingredient used in the manufacture of milk chocolate for confectionary bars. Current export subsidy policies in the EEC make the import of chocolate crumb attractive to Canadian manufacturers. The Commission is therefore studying various strategies to expand domestic manufacture of this product. This would result in a displacement of imports and provide milk producers with an opportunity to earn higher returns on volumes of milk which normally would be used to manufacture products for the Special Export Program.

A fifth proposal is to re-introduce domestic casein manufacture. As in the case of the skim milk powder used in animal feed, the proposal calls for skim milk solids to be offered to Canadian manufacturers who might wish to make casein. If successful, some imports of casein and whey products would be displaced by domestic production and enable further development of markets for specialized dairy ingredients. CDC purchases of skim milk powder would be reduced, with possible

ACTIVITÉS DE COMMERCIALISATION

LE CONTRÔLE DE LA QUALITÉ EST UN FACTEUR IMPORTANT DANS L'EXPLOITATION DES FERMES LAITIÈRES ET DES USINES DE TRANSFORMATION.

MISE EN MARCHÉ INTÉRIEURE

Les programmes de prix de soutien du lait écrémé en poudre et du beurre ainsi que le contrôle des importations décrits plus tôt sont les fers de lance des activités de mise en marché intérieure de la Commission. En plus de ces programmes fondamentaux, la Commission analyse les nouvelles possibilités d'utilisation des produits du lait au Canada et en fait la promotion. Le tableau 14 (p. 49) fournit des détails sur la consommation de produits laitiers par habitant.

Les activités de la Commission au chapitre de la mise en marché intérieure ont pris de la vigueur ces dernières années à cause d'une détérioration constante des marchés mondiaux pour les produits laitiers et à cause des piètres perspectives d'une amélioration importante des prix dans un avenir rapproché. En plus de poursuivre ces travaux d'élaboration de nouveaux produits et de recherche de nouveaux marchés au Canada, on a accordé une attention toute particulière à l'expansion de l'utilisation des produits laitiers sur les marchés intérieurs grâce à des promotions et à des programmes d'aide financés par les producteurs.

En l'occurrence, la stratégie s'appuie sur les volumes de produits laitiers qui sont normalement excédentaires par rapport aux besoins intérieurs et généralement exportés. Ces volumes sont excédentaires parce que, du point de vue du prix, ils ne sont pas concurrentiels comparativement à d'autres possibilités offertes sur le marché canadien. Le CCGAL étudie la possibilité d'offrir les surplus de produits laitiers au Canada à des prix promotionnels spéciaux pour de nouvelles utilisations ou pour retrouver d'anciens marchés, à condition que les applications puissent rapporter aux producteurs des revenus supérieurs aux prix mondiaux actuels, bien que ces prix puissent être inférieurs aux niveaux intérieurs qui sont affectés par les prix canadiens de soutien. Cette stratégie permet également de renforcer l'image d'ensemble de produits laitiers nourrissants et essentiels à l'alimentation. Elle offre également aux fabricants canadiens de produits laitiers la possibilité de diversifier leurs gammes de produits et de contribuer au maintien de l'industrie laitière canadienne comme élément essentiel, vigoureux et sain de l'économie canadienne.

Les premiers effets de cet effort ont été l'utilisation de surplus de lait écrémé en poudre pour l'alimentation des animaux au Canada lorsqu'il y a pénurie manifeste de lait écrémé en poudre de catégorie "B" pouvant être incorporé à ces aliments. Les volumes de poudre servant à cette fin et surtout utilisés pour la production de veaux de lait, s'accroissent chaque année depuis 1979, et ont atteint 7 000 tonnes en 1984-1985. Un supplément de 100 $ la tonne au-delà du prix mondial permet de réduire les coûts d'exportation des producteurs. L'utilisation de ce lait écrémé en poudre pour l'alimentation des animaux permet également à la CCL de réduire ses achats. En 1984-1985, le gouvernement fédéral a ainsi pu réduire ses frais de mise en marché de l'ordre de 1 million de dollars.

Devant le succès du programme d'alimentation des animaux, plusieurs autres possibilités majeures font l'objet d'études sérieuses.

Le CCGAL devra bientôt prendre une décision concernant les détails d'une proposition visant à promouvoir l'utilisation d'un supplément de lait écrémé en poudre dans l'industrie de la boulangerie, en particulier pour la fabrication de pain au lait contenant 6 p. 100 de lait écrémé en poudre. Des études préliminaires indiquent qu'à l'échelle nationale, ce produit pourrait absorber jusqu'à 1 000 tonnes de lait écrémé en poudre par année et représenter des économies pour les producteurs et pour le gouvernement. Bien que ce volume soit petit par rapport au surplus total de lait écrémé en poudre, des initiatives telles le pain au lait permettent à l'industrie laitière d'être mieux perçue par les consommateurs en général tout en offrant aux fabricants canadiens de produits laitiers des possibilités accrues de mise en marché au Canada.

Il y a également un autre projet qui est d'évaluer les chances d'élargissement de la fabrication de miettes de chocolat. Les miettes de chocolat contiennent en effet beaucoup d'ingrédients du lait et servent à la fabrication de friandises au chocolat au lait. À l'heure actuelle, les politiques de subvention des exportations en vigueur au sein de la CÉE rendent l'importation de miettes de chocolat attrayante pour les fabricants canadiens. C'est pourquoi la Commission étudie actuellement diverses stratégies pour développer la fabrication de ce produit chez nous. Il y aurait alors déplacement des importations et les producteurs laitiers auraient la chance de toucher de meilleurs revenus sur les volumes de lait qui serviraient normalement à la fabrication de produits pour le Programme spécial d'exportation.

savings to producers and reduced carrying charges to be financed by the government.

The per-capita domestic consumption of dairy products in 1984 is indicated in Table 14 (pg. 49). (This data from Statisics Canada includes significant revisions made to data presented last year.) Overall, the trend is to lower per-capita consumption of dairy products, principally caused by a combination of continued consumer interest in lower fat products, price competition from alternatives and substitutes for dairy products and changing consumer eating habits.

While major investments in dairy product promotion and advertising have been made by dairy farmers and processors in recent years, more innovation to recapture consumer interest is needed. Currently being examined in this regard is the market potential for fractionated butter in order to make butterfat available in a variety of soft and hard fractions for specialized use at the consumer and food processing levels.

For several years the Commission had a budget to sponsor dairy product and market research. Although this funding ended in 1985, it had achieved its basic objective of demonstrating the importance of ongoing research to the dairy industry as a whole and to individual dairy product manufacturers as a means of remaining competitive marketers. The research results of most of the 94 projects are available to the public and are being actively promoted to the industry. Private funding of follow-up research in several areas indicates the positive impact of this type of investment.

INTERNATIONAL MARKETING

The Economic Environment

In 1984/85 there was no improvement of prices for dairy products in the international marketplace as a result of high inventory levels of export dairy products and currency devaluations by the major exporting countries.

Although the implementation of supply management programs in the European Economic Community and of other measures to reduce milk production in the United States helped to stabilize world production of milk, these programs had little effect on the reduction of already high inventory levels in these markets.

This overall situation forced the signatories of the International Dairy Agreement to reduce the minimum floor prices for certain dairy products under the GATT towards the end of the year, as follows:

	Previously agreed minimum Price (U.S. $)	Minimum price Effective May/85	Change %
Butter	1,200	1,000	-17
Anhydrous Butter Oil	1,400	1,200	-14.3
Skim Milk Powder	600	600	–
Cheese	1,000	1,000	–
Whole Milk Powder	950	830	-13

These changes reflected the difficulties in marketing butter, anhydrous butter oil and whole milk powder on world markets. In the case of butter, the major factor for the price reduction was the high inventory levels in the EEC.

Skim Milk Powder

A slight decrease in world stocks of skim milk powder occurred during 1984/85. This was due more to a decrease in production and to an increase in the quantities provided by various countries in support of world food assistance and livestock feeding programs than to increased commercial sales of skim milk powder.

The Canadian Dairy Commission sold 76,000 tonnes of skim milk powder in 1984-85, about the same quantity as in the previous year. The persistence of high inventory levels in exporting countries, however, forced prices even lower than those which prevailed in 1983/84. In this context, the Commission was able to obtain prices ranging from $650 to $700 (U.S.) per tonne FAS Canadian ports.

Mexico was once again Canada's best client with purchases of 33,000 tonnes of skim milk powder, an amount significantly higher than that of the previous year's purchases and somewhat higher than the average 30,000 tonnes historically purchased by that country. Canadian exports to Mexico in 1984/85 met 30 percent of the nation's requirements and represented 43 percent of Canadian export sales of skim milk powder.

The Canadian International Development Agency (CIDA) continued to purchase skim milk powder for shipment to developing countries. Shipments in 1984/85 amounted to 16,300 tonnes. CIDA shipments benefit Canadian dairy farmers. Were it not for these federal government sponsored food aid donations to various developing countries, the Commission would have additional stocks which would have to be commercially marketed.

In spite of increased price competition in 1984/85, the Commission was successful in selling 10,000 tonnes

Il y a aussi une cinquième proposition : relancer la fabrication de caséine au pays. Tout comme pour l'utilisation de lait écrémé en poudre pour l'alimentation animale, la proposition exige que les solides du lait écrémé soient offerts aux fabricants canadiens qui souhaiteraient fabriquer de la caséine. Si le projet connaissait du succès, la production intérieure déplacerait un certain volume d'importation de caséine et de produits à base de lactosérum et ouvrirait la voie à la création de nouveaux marchés d'ingrédients laitiers spécialisés. La CCL réduirait ses achats de lait écrémé en poudre, ce qui pourrait se traduire par des économies pour les producteurs et une réduction des frais de mise en marché financés par le gouvernement.

La consommation intérieure de produits laitiers par habitant en 1984 est indiquée en tableau 14 (p. 49). Ces données fournies par Statistique Canada comprennent des révisions importantes apportées aux données présentées l'an dernier. Dans l'ensemble, la tendance est à une diminution de la consommation de produits laitiers par habitant, surtout à cause de l'effet combiné d'un intérêt soutenu des consommateurs pour des produits à faible teneur en matière grasse, de prix compétitifs pour d'autres produits et des produits de substitution pour les produits laitiers et d'une évolution des habitudes alimentaires des consommateurs.

Malgré les investissements importants faits par les producteurs laitiers et les transformateurs au cours des dernières années pour assurer la promotion et la publicité des produits laitiers, il faudra innover davantage pour stimuler l'intérêt des consommateurs. On étudie présentement les possibilités de marché pour le beurre fractionné afin d'offrir la matière grasse du beurre en teneur variable pour des utilisations spéciales au niveau de la consommation et de la transformation des aliments.

Pendant de nombreuses années, la Commission prévoyait à son budget une aide à la recherche sur les produits laitiers et sur les marchés. Même si ce poste budgétaire est aboli depuis 1985, il a permis d'atteindre l'objectif visé qui était d'illustrer l'importance de la recherche continue pour l'industrie laitière dans son ensemble et pour les fabricants de produits laitiers soucieux de garder leur avantage concurrentiel. Les résultats de la plupart des 94 projets sont disponibles au public et font l'objet d'une promotion active de la part de l'industrie. Les sources de financement privé pour le suivi des travaux de recherche dans plusieurs secteurs indiquent bien les effets positifs de ce type d'investissement.

MISE EN MARCHÉ INTERNATIONALE

Le contexte économique

En 1984-1985, les prix des produits laitiers sur le marché international n'ont pu progresser à cause du niveau élevé des stocks de produits laitiers destinés à l'exportation et de la dévaluation de la devise des principaux pays exportateurs.

Bien que la mise en place de programmes de gestion des approvisionnements au sein de la Communauté économique européenne et d'autres mesures visant à réduire la production laitière aux États-Unis aient contribué à stabiliser la production laitière à l'échelle mondiale, ces programmes n'ont eu que peu d'effet sur la réduction du niveau de stocks excédentaires considérables sur ces marchés.

La situation d'ensemble a forcé les signataires de l'Accord laitier international à réduire les prix planchers minimums pour certains produits laitiers visés par le GATT vers la fin de l'année.

	Prix minimum antérieur convenu ($U.S.)	Prix minimum à compter de mai 1985	Variation (%)
Beurre	1 200	1 000	-17
Huile de beurre anhydre	1 400	1 200	-14,3
Lait écrémé en poudre	600	600	–
Fromage	1 000	1 000	–
Lait entier en poudre	950	830	-13

of skim milk powder to Iran and approximately 6,500 tonnes to the Philippines. These sales helped the Commission to reduce its inventory of skim milk powder without the losses usually associated with efforts to sell important quantities in far-away markets which Canada does not usually supply.

These sales offset to some degree a major decline of exports to Peru which fell from a level of 14,000 tonnes in 1983-84 to 2,000 tonnes in 1984-85. One of the major factors underlying this change was a shift in Peru's import policy, reflecting a beginning trend to import greater quantities of whole milk powder rather than skim milk powder.

Other buyers of Canadian skim milk powder in 1984/85 were the U.S. food industry which manufactures products for export (2,000 tonnes), Nicaragua (1,300 tonnes), Venezuela (1,000 tonnes), the Dominican Republic (600 tonnes) and Trinidad (500 tonnes), Panama, Japan, the Virgin Islands and Guatemala continued their regular annual purchase of several hundred tonnes each.

The outlook in 1985/86 could be more promising if the supply management objectives in the EEC and other measures to reduce milk production in the United States are achieved. If not, prices could well fall below the minimum GATT price of $600 U.S. per tonne.

Canadian exports of skim milk powder are summarized in Table 15 (pg. 49).

Butter

In 1984/85, the CDC was forced to seek new ways to reduce its small inventory of surplus butter as a result of continued softening of the world market for this commodity and the export of a substantial quantity of aged butter by the EEC at prices far below the minimum GATT price.

Although exports of butter represent the most effective way to achieve significant reductions of inventory surpluses, market conditions warranted that other strategies be developed. Accordingly, the Commission held a domestic butter sale in February 1985 at prices which were slightly lower than the federal support price. The Commission also exported butterfat in the form of evaporated milk, whole milk powder and cheese rather than as butter itself. As a result of these initiatives the Commission succeeded in bringing its inventory of butter down from 28,700 tonnes to 22,700 tonnes during 1984-85.

Evaporated Milk

In 1984/85, export sales of evaporated milk by the Canadian Dairy Commission reached a record high with 7.1 million cases sold to Nigeria, Algeria and Libya.

This success was clouded somewhat by a drop of approximate-

Canadian plants for the production of milk products have also invested heavily in technology to increase efficiency and product quality.

Les usines canadiennes de transformation du lait en produits laitiers ont aussi recours à la technologie pour augmenter leur efficacité et la qualité de leurs produits.

Ces changements reflètent les difficultés de mise en marché éprouvées pour le beurre, l'huile de beurre anhydre et le lait entier en poudre sur les marchés mondiaux. En ce qui a trait au beurre, la réduction de prix est principalement attribuable aux niveaux très élevés des stocks de la CÉE.

Le lait écrémé en poudre

Une légère diminution des stocks mondiaux de lait écrémé en poudre a été enregistrée au cours de 1984-1985. Cela est attribuable davantage à une baisse de la production et à une augmentation des quantités fournies par divers pays dans le cadre de programmes mondiaux d'aide à l'alimentation et d'alimentation du bétail qu'à une hausse des ventes commerciales de lait écrémé en poudre.

La Commission canadienne du lait a vendu 76 000 tonnes de lait écrémé en poudre en 1984-1985, soit à peu près la même quantité qu'au cours de l'année précédente. La persistance des niveaux élevés des stocks des pays exportateurs a toutefois abaissé les prix à un niveau inférieur à celui qui avait été enregistré en 1983-1984. En l'occurrence, la Commission a pu obtenir des prix variant entre 650 $ et 700 $ US la tonne F.A.Q. des ports canadiens.

Encore une fois, le Mexique fut le meilleur client du Canada avec des achats de 33 000 tonnes de lait écrémé en poudre, un volume sensiblement plus élevé qu'au cours de l'année précédente et un peu plus élevé que la moyenne des 30 000 tonnes par année achetées par ce pays. Les exportations canadiennes à destination du Mexique en 1984-1985 ont permis de répondre à 30 p. 100 des besoins de ce pays et ont représenté 43 p. 100 des ventes canadiennes à l'exportation de lait écrémé en poudre.

L'Agence canadienne de développement international (ACDI) a poursuivi ses achats de lait écrémé en poudre destiné à des pays en développement. En 1984-1985, les expéditions ont atteint 16 300 tonnes. Notons que les expéditions de l'ACDI profitent aux producteurs canadiens parce que s'il n'y avait pas ces dons d'aide alimentaire parrainés par le gouvernement fédéral à divers pays en développement, la Commission détiendrait des stocks supplémentaires qu'il faudrait mettre en marché commercialement.

Malgré l'accroissement de la concurrence en 1984-1985, la Commission a réussi à vendre 10 000 tonnes de lait écrémé en poudre à l'Iran et environ 6 500 tonnes aux Philippines. Ces ventes ont aidé la Commission à réduire ses stocks de lait écrémé en poudre sans encourir les pertes habituelles associées aux efforts de vente de quantités importantes sur des marchés très éloignés que le Canada n'approvisionne pas habituellement.

D'une certaine façon, ces ventes ont permis de compenser un déclin marqué des exportations à destination du Pérou, qui sont passées de 14 000 tonnes en 1983-1984 à 2 000 tonnes en 1984-1985. La situation est attribuable principalement à un changement de la politique d'importation du Pérou, reflétant ainsi l'amorce d'une tendance à l'importation de plus grandes quantités de lait entier en poudre plutôt que de lait écrémé en poudre.

Les autres acheteurs de lait écrémé en poudre canadiens en 1984-1985 ont été l'industrie alimentaire des États-Unis qui fabrique des produits destinés à l'exportation (2 000 tonnes), le Nicaragua (1 300 tonnes), le Venezuela (1 000 tonnes), la République Dominicaine (600 tonnes) et la Trinité (500 tonnes). Pour leur part, le Panama, le Japon et les Îles Vierges de même que le Guatemala ont maintenu leurs achats annuels réguliers de plusieurs centaines de tonnes chacun.

Les perspectives pour 1985-1986 pourraient être plus intéressantes si les objectifs de gestion des approvisionnements de la CÉE et les autres mesures de réduction de la production laitière aux États-Unis donnaient des résultats. Dans le cas contraire, les prix pourraient être bien inférieurs au prix minimum du GATT de 600 $US la tonne.

Le tableau 15 (p. 49) donne un résumé des exportations canadiennes de lait écrémé en poudre.

Le beurre

En 1984-1985, la CCL a dû chercher de nouvelles façons de réduire ses faibles stocks excédentaires de beurre en raison d'un affaissement continu du marché mondial pour ce produit et de l'exportation de quantités importantes de beurre vieilli par la CÉE à des prix bien en-dessous du prix minimum fixé par le GATT.

Les exportations de beurre constituent sans doute la meilleure façon de parvenir à une réduction importante des stocks excédentaires, mais les conditions du marché exigent de mettre au point de nouvelles stratégies. C'est pourquoi la Commission a organisé une vente de beurre au pays en 1985 à des prix légèrement inférieurs au prix de soutien fédéral. La Commission a également exporté de la matière grasse du beurre sous forme de lait concentré, de lait entier en poudre et de fromage plutôt que de beurre. Grâce à ces initiatives,

ly 5 percent in the price for this product as a result of the continuing weakness of European currencies compared to the Canadian dollar. This trend is expected to abate in 1985/86 if steps are taken to reduce the strength of the U.S. dollar which has achieved a record exchange rate differential compared to European currencies. Any weakening of the U.S. dollar would result in a significant increase the in price received for Canadian exports of evaporated milk.

In spite of the reduction in the price received for evaporated milk, the Commission's marketing strategy was targeted to achieve the highest level of sales possible to reduce its butter inventory. This objective was particularly important in light of the market prices for evaporated milk which continued to be greater than those available for butter and skim milk powder.

With the Commission's sales of 7.1 million cases of evaporated milk, Canada's share of the world market reached 20 percent in 1984/85 compared to about 15 percent in previous years.

Whole Milk Powder

To reduce butter inventories in 1984/85 the Commission entered into a contract to ship 6 million kilograms of whole milk powder to Algeria. Although the returns to Canadian producers were not as high as they would have been for evaporated milk, they were nonetheless superior to those which would have resulted from the sale of butter and skim milk powder. The Commission also sold 770,000 kilograms of whole milk powder to Mexico in May of 1985.

The overall quantity sold, however, represents a decline of 40 percent compared to the previous year. This is due to the loss of the Guyana market as a result of severe economic difficulties in that country, and to a slowdown of exports to the Algerian market.

Cheese

International trade in cheese is divided into two major categories: trade between nations with developed dairy industries, usually subject to quantitative and/or tariff quotas, at prices which approach internal cheese market prices; and exports of cheese to countries without developed dairy industries. Exports to the latter markets are usually volatile in terms of volumes and returns are generally low as most dairying nations with surplus milk production aggressively compete for limited markets.

Canada exports cheese under quota to two major export markets. These are the EEC where shipments traditionally are made to the United Kingdom, and the United States.

Exports of aged cheddar to the United Kindgom were substantial (about 15,000 tonnes annually) in the years prior to that country joining the European Community in 1973. Due to the application of the EEC variable levy on cheddar, Canadian exports became uncompetitive,

Loading 25 kg bags of skim milk powder for shipment to offshore markets. Canada has established a solid reputation as a dependable supplier of high quality milk products on the international market.

Chargement de sacs de lait en poudre écrémé de 25 kilos destinés aux marchés d'outre-mer. Le Canada s'est mérité une excellente réputation internationale de fournisseur de produits laitiers de haute qualité.

la Commission a pu abaisser ses stocks de beurre de 28 700 tonnes à 22 700 tonnes au cours de 1984-1985.

Le lait concentré

En 1984-1985, les exportations de lait concentré par la Commission canadienne du lait ont atteint un niveau record avec 7,1 millions de caisses vendues au Nigeria, à l'Algérie et à la Guyane.

Ce succès a toutefois été assombri par une diminution d'environ 5 p. 100 du prix de ce produit en raison de la faiblesse continue des devises européennes par rapport au dollar canadien. La tendance devrait s'atténuer quelque peu en 1985-1986 si des mesures sont prises pour contrer la vigueur du dollar américain qui a enregistré des écarts records de taux de change par rapport aux devises européennes. Tout affaiblissement du dollar américain entraînerait une augmentation importante du prix offert pour les exportations canadiennes de lait concentré.

Malgré la réduction du prix reçu pour le lait concentré, la stratégie de mise en marché de la Commission visait à obtenir le niveau de vente le plus élevé possible afin de réduire ses stocks de beurre. Cet objectif prenait une importance particulière face aux prix du marché pour le lait concentré qui sont toujours supérieurs à ceux qui sont offerts pour le beurre et le lait écrémé en poudre.

Grâce à des ventes de 7,1 millions de caisses de lait concentré, la Commission a permis au Canada de porter sa part du marché mondial à 20 % en 1984-1985, comparativement à 15 % l'année précédente.

Le lait entier en poudre

Afin de réduire ses stocks de beurre, la Commission a signé en 1984-1985 un contrat prévoyant l'expédition de 6 millions de kilogrammes de lait entier en poudre à l'Algérie. Bien que les revenus pour les producteurs canadiens n'aient pas été aussi élevés qu'ils auraient pu l'être pour du lait concentré, ils étaient néanmoins supérieurs à ce qu'ils auraient été pour la vente de beurre et de lait écrémé en poudre. La Commission a également vendu 770 000 kilogrammes de lait entier en poudre au Mexique, en mai 1985.

Toutefois, le total des quantités vendues représente un déclin de 40 p. 100 par rapport à l'année précédente. Cela est attribuable à la perte du marché de la Guyane, aux prises avec de graves difficultés économiques, et à un ralentissement des exportations vers l'Algérie.

Le fromage

Le commerce international du fromage se divise en deux catégories principales. Il y a d'abord le commerce entre nations ayant une industrie laitière bien développée, habituellement soumise à des quotas quantitatifs ou tarifaires ou aux deux, à des prix qui se rapprochent des prix du marché intérieur pour le fromage. Ensuite, il y a les exportations de fromage à destination de pays sans industrie laitière développée. Les exportations vers ces derniers marchés ont un caractère habituellement volatile en ce qui a trait aux volumes et les revenus sont généralement faibles, puisque la plupart des pays ayant une production laitière et enregistrant des surplus de production se livrent une lutte acharnée pour ces marchés limités.

Le Canada exporte du fromage soumis à des quotas sur deux marchés d'exportation principaux. Ce sont la CÉE, où les expéditions sont habituellement destinées au Royaume-Uni, et les États-Unis.

Les exportations de cheddar vieilli vers le Royaume-Uni ont été importantes (environ 15 000 tonnes par année) au cours des années qui ont précédé l'entrée de ce pays au sein de la Communauté économique européenne en 1973. En raison de l'application de la retenue variable de la CÉE sur le cheddar, les exportations canadiennes ont perdu tout leur caractère concurrentiel et les ventes ont donc été très faibles entre 1973 et 1979. En 1979, le Canada a négocié un accord bilatéral avec la CÉE, dans le cadre du Tokyo Round des négociations commerciales multilatérales, prévoyant la possibilité de vendre 2 750 tonnes de fromage frappé d'un droit fixe avantageux. Depuis 1981, ce quota a toujours été rempli.

L'autre marché d'importance pour le fromage canadien, c'est les États-Unis. Les exportations à destination de ce pays sont fixées par des quotas établis en 1980. Ainsi, le Canada peut exporter 833 tonnes de cheddar vieilli, 1 141 tonnes de fromages fins et 70 tonnes de suisse. Certains types de fromage italien et certaines variétés de fromage à pâte molle ne sont pas touchés par les quotas d'importation des États-Unis. L'utilisation par le Canada de ces quotas a varié au cours des dernières années. En 1985 le Canada a exporté environ 573 000 kilogrammes de cheddar et environ 638 000 kilogrammes de fromages fins.

Au cours de l'année laitière 1984-1985, la Commission canadienne du lait a offert une aide à

and sales were only marginal from 1973 to 1979. In 1979, Canada negotiated a bilateral arrangement with the EEC, as part of the Tokyo Round of the Multilateral Trade Negotiations which provide for a current access for 2,750 tonnes at a favourable fixed levy. This quota has been completely filled each year since 1981.

The other major market for Canadian cheese is the United States. Exports to this country are primarily under quotas established in 1980. Canada has access for 833 tonnes of aged cheddar, 1141 tonnes of specialty cheese and 70 tonnes of swiss cheese. Certain Italian type specialty cheese and soft varieties are exempt from U.S. import quotas. Canada's utilization of these quotas has varied in recent years. In 1985, Canada exported about 573 thousand kilograms of aged cheddar and about 638 thousand kilograms of specialty cheese.

During the 1984/85 dairy year, in order to assist in the reduction of butter stocks, the Canadian Dairy Commission provided export assistance on cheese exported to non-traditional markets and also to the United Kindgom in amounts outside the special tariff quota of 2,750 tonnes. Since the EEC applies a high variable tariff on imports not covered by a tariff quota, the rate of assistance for these shipments, which amounted to 226 tonnes in the 1984/85 dairy year, approached the levels required for shipments to non-traditional markets.

Shipments to these markets, primarily Japan, Algeria and Trinidad, totaled 3,414 tonnes.

The trade in cheese is summarized in Table 16 (pg. 50).

Dairy Product Export Assistance Program

This Program is an important addition to the efforts of the Canadian Dairy Commission to sell dairy products on the world market. It provides financial assistance to Canadian exporters and processors of dairy products and products containing dairy ingredients. The Dairy Product Assistance Program also provides assistance to processors for skim milk powder used in Canada in animal feed production.

The Program encourages exporters and processors to develop dairy products and to sell them directly to foreign clients. In this manner, dairy products surplus to domestic requirements are exported directly thereby eliminating interest, storage and transportation costs which the Commission would incur if it purchased equivalent volumes of products and exported them.

In 1984/85, exporters and domestic producers received financial assistance totalling $37.9 million, an increase of 67 percent over the previous year and three times more than the amount provided in 1982/83. The largest part of this assistance was allocated to cheese manufacturers for export sales by private exporters, primarily to Algeria, Japan and Trinidad.

Dairy Product Assistance[1]	(in 000$)
Butter	335
Skim Milk Powder	
Animal Feed	12,962
Regular	3,871
Evaporated Milk	93
Whole Milk Powder	229
Others	
Cheese	20,065
UHT Milk	300
Total	**$37,855**

[1]Other than skim milk powder for domestic animal feed, the funds were for export assistance.

Specific export assistance rates on cheese during 1984/85	
United States:	
Cheddar	$1.00 per kg
Other	$1.36 per kg
United Kingdom:	
Variable rate adjusted for Pound Sterling fluctuation	

Example: Level of export assistance would be $2.30 per kg with the Pound Sterling at $1.46 Canadian.

l'exportation du fromage destiné à des marchés non traditionnels ainsi qu'au Royaume-Uni, en sus du quota tarifaire spécial de 2 750 tonnes. Il s'agissait là d'une mesure visant à réduire les stocks de beurre. Depuis que la CÉE applique un tarif variable élevé sur les importations qui ne sont pas prévues au quota tarifaire, le taux d'aide pour ces expéditions, lesquelles représentaient 226 tonnes en 1984-1985, s'est rapproché des niveaux requis pour les expéditions sur les marchés non traditionnels.

Les expéditions sur ces marchés, principalement du Japon, de l'Algérie et de la Trinité, ont totalité 3 414 tonnes.

Le tableau 16 (p. 50) résume les échanges commerciaux de fromage.

Programme d'aide à l'exportation de produits laitiers

Ce Programme constitue un ajout important aux efforts de la Commission canadienne du lait pour vendre des produits laitiers sur le marché mondial. Il permet d'offrir une aide financière aux exportateurs et aux transformateurs canadiens de produits laitiers et de produits contenant des ingrédients du lait. Le Programme d'aide pour les produits laitiers vient également en aide aux transformateurs pour le lait écrémé en poudre utilisé au Canada dans la production d'aliments pour les animaux.

Le Programme encourage les exportateurs et les transformateurs à développer des produits laitiers et à les vendre directement à des clients étrangers. De cette façon, les produits laitiers excédentaires par rapport aux besoins intérieurs sont exportés directement, éliminant ainsi les coûts d'intérêt, d'entreposage et de transport que la Commission devrait débourser si elle achetait des volumes équivalents de produits pour les exporter.

Aide sur les produits laitiers[1]	(en milliers de $)
Beurre	335
Lait écrémé en poudre	
Alimentation des animaux	12 962
Régulier	3 871
Lait concentré	93
Lait entier en poudre	229
Autres	
Fromage	20 065
Lait UHT	300
Total	**37 855 $**

[1]Les fonds ont servi d'aide à l'exportation, sauf dans le cas du lait écrémé en poudre destiné à l'alimentation des animaux.

En 1984-1985, les exportateurs et les manufacturiers canadiens ont touché une aide financière totalisant 37,9 millions de dollars, en hausse de 67 % par rapport à l'année précédente, et trois fois supérieure au montant obtenu en 1982-1983. La plus grande part de cette aide est allée aux fabricants de fromage pour les ventes à l'exportation par l'entremise d'exportateurs privés, principalement vers l'Algérie, le Japon et la Trinité.

Taux spécifiques d'aide à l'exportation de fromage en 1984-1985	
États-Unis :	
Cheddar	1 $ le kg
Autre	1,36 $ le kg
Royaume-Uni :	
Taux variable ajusté pour tenir compte des fluctuations de la livre sterling	
Exemple: Le niveau d'aide à l'exportation serait de 2,30 $ le kg si la livre sterling valait 1,46 $ Can.	

CONSULTATIVE COMMITTEE TO THE CANADIAN DAIRY COMMISSION

The Consultative Committee advises the Canadian Dairy Commission on matters relating to the domestic marketing of dairy products. The nine members of the Committee are appointed by the Minister of Agriculture. Current members include representatives from consumers, retailers, processors and farmers.

Committee members participated in four meetings during the year. Two meetings were of the more regular nature involving direct discussions with the Commission and resulting in several recommendations. The recommendations pertained to a skim milk powder marketing incentive program, the sale of surplus butter at a discount price in the Canadian market, the Commission's butter purchase and payment policy, the frequency of dairy product and milk price changes, and the development of new terms of reference and structure for the Commission's research program.

The other two meetings involved a special type of consultation. One meeting pertained to the selling of butter at a discount price. The fourth meeting was with the Minister's Special Advisory team, Messrs Biggs and Lavigne on the development of a long term dairy policy.

Chairman:
Claude Chevalier

Members:
Victoria Billingsley
Jacques Boucher
Raynald Giroux
Neil Gray
Kenneth McKinnon
Eugene Vallée
Raymond Lafrance
Gilbert Vienneau

PERSONNEL

There are three (3) Commissioners with a support staff complement of seventy. The Commission's offices are located in Ottawa.

Commissioners	
Chairman	Gilles Choquette[1]
Vice Chairman	Elwood Hodgins
Commissioner	Clifford McIsaac
Senior Commission Personnel	
Senior Policy Advisor	Charles Birchard
Chief Economist	Erik Kramar
Director, Finance	Paul Simard
Director, Internal Audit	Laval Pagé
Director, International Marketing	Vacant
Director, Domestic Marketing	Rowan Lalonde[2]
Director, Marketing Operations	Lorne Marcellus
Director, Subsidy Operations	Richard Labossière
Director, Legal Services	Jean-Paul Fortin
Director, Information Services	Rowan Lalonde
Executive Assistant to the Chairman	Denyse Dignard

[1]Mr. Choquette left the Commission in February, 1986 prior to the preparation of this annual report.

[2]Mr. Lalonde was appointed to this position on June 10, 1985.

COMITÉ CONSULTATIF DE LA COMMISSION CANADIENNE DU LAIT

Le Comité consultatif a pour rôle de conseiller la Commission canadienne du lait sur des questions relatives à la mise en marché intérieure des produits laitiers. Les neuf membres du Comité sont nommés par le Ministre de l'Agriculture. Ce Comité est présentement formé de représentants des consommateurs, des détaillants, des transformateurs et des producteurs laitiers.

Les membres du Comité se sont réunis à quatre reprises cette année. Deux des rencontres avaient un caractère habituel et ont permis de discuter directement avec la Commission et de formuler plusieurs recommandations. Ces recommandations portaient sur un programme d'encouragement à la mise en marché de lait écrémé en poudre, sur la vente de surplus de beurre à prix réduit sur le marché canadien, sur la politique de la Commission touchant l'achat de beurre et les paiements, sur la fréquence des changements des prix des produits laitiers et du lait et sur l'élaboration de nouvelles conditions et de nouvelles structures pour le programme de recherche de la Commission.

Les deux autres rencontres ont revêtu un caractère consultatif spécial. Dans un cas, les membres se sont intéressés à la vente de beurre à prix de rabais. La quatrième réunion a permis de rencontrer l'équipe consultative spéciale du Ministre formée de MM. Biggs et Lavigne, et de discuter de la mise au point d'une politique laitière à long terme.

Président:
Claude Chevalier

Membres:
Victoria Billingsley
Jacques Boucher
Raynald Giroux
Neil Gray
Kenneth McKinnon
Eugene Vallée
Raymond Lafrance
Gilbert Vienneau

PERSONNEL

La Commission compte trois (3) commissaires et un personnel de soutien de soixante-dix personnes. Ses bureaux sont situées à Ottawa.

Commissaires	
Président	Gilles Choquette[1]
Vice-président	Elwood Hodgins
Commissaire	Clifford McIsaac

Cadres supérieurs de la Commission	
Conseiller sénior en politique laitière	Charles Birchard
Economiste en chef	Erik Kramar
Directeur des finances	Paul Simard
Directeur de la vérification interne	Laval Pagé
Directeur de la mise en marché internationale	Poste vacant
Directeur de la mise en marché intérieure	Rowan Lalonde[2]
Directeur des transactions commerciales	Lorne Marcellus
Directeur, administration des subsides	Richard Labossière
Directeur, Services juridiques	Jean-Paul Fortin
Directeur de l'information	Rowan Lalonde
Adjointe exécutive du président	Denyse Dignard

[1]Monsieur Choquette a quitté la Commission en février 1986, avant la préparation de ce rapport annuel.
[2]Monsieur Lalonde fut nommé à ce poste le 10 juin, 1985.

OPERATING RESULTS

The Commission's operations centre around a dairy support program and a marketing operations program. Therefore, two sets of operating statements have been prepared to account for the cost of operations and related financing. The dairy support program operation is financed by the Government of Canada through parliamentary appropriation while marketing operations are financed by dairy producers of Canada.

DAIRY SUPPORT PROGRAM

The statement of dairy support program operations presents the financing provided by the Government of Canada which amounted to $314.4 million for the current year compared to $303.5 million for 1983/84. These funds were used to finance payment of direct subsidies to dairy farmers of $283.6 million; expenses of $25.4 million related to the price support program which includes interests on loans, storage, handling and transportation charges for the products bought by the Commission under this program. The increase in expenses of $10.9 million as compared to 1983/84 dairy year was due to an increase in subsidies and interest expenses. Administrative expenses have decreased by $600 thousand to $3.7 million. Payments related to research have remained at $1.7 million.

MARKETING OPERATIONS

The statement of marketing operations highlights the cost incurred in disposing of surplus dairy products on the domestic market (butter) and/or world market (skim milk powder and whole milk products). The costs of disposing surplus products are financed by the dairy producers through the payment of levies. The total cost of disposing surplus dairy products amounted to $295.6 million compared to $271.1 million for 1983/84, reflecting an increase of $24.5 million because of lower world market prices.

The levies received from the dairy producers amounted to $282.2 million during the year compared to $240.3 million for 1983/84.

The deficiency during the year amounted to $10.8 million as compared to $20.7 for 1983/84. The dairy producers contributed an additional $24.4 million during the year to eliminate the accumulated deficit of which $10.8 million pertain to the current year and $13.6 million carried forward from 1983/84.

These totals included an amount of $2.6 million in 1984/85 and $10.1 million in 1983/84, equivalent to subsidies payable to British Columbia milk producers. Both amounts were credited to marketing operations.

FINANCIAL POSITION

Trade accounts receivable have decreased to $23.7 million compared to $40.9 million for 1983/84.

Accounts receivable from the Government of Canada have increased to $82 million from $73.6 million for 1983/84. The increase of $8.4 million is mainly due to an increase in support program expenses.

Levies receivable from dairy producers have increased to $107.5 million compared to $59.4 million for 1983/84. The increase of $48.1 million is due to a large year-end payment of levies for the year including a $24.4 million contribution towards elimination of the accumulated operating deficits.

MANAGEMENT RESPONSIBILITY FOR FINANCIAL STATEMENTS

Management is responsible for the preparation, presentation and consistency of financial information contained in the Annual Report. The financial statements and accompanying notes, prepared in accordance with generally accepted accounting principles, are considered by management to present fairly the Commission's financial position and results of operations.

Management maintains the necessary system of internal controls to provide assurance that transactions are authorized, assets safeguarded and proper records maintained. The controls are monitored by the Commission's internal auditors.

The Audit Committee meets to review Commission audit reports and seek manager(s) commitments and feedback on the implementation of suggested improvements of controls.

The Commission's financial statements, accounting records and controls are independently audited by the Auditor General of Canada whose report is included herein.

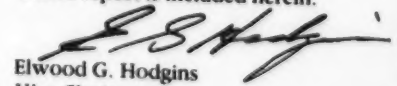

Elwood G. Hodgins
Vice Chairman

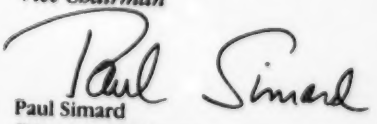

Paul Simard
Director of Finance

RÉSULTATS D'EXPLOITATION

Puisque la Commission administre un programme de soutien des prix des produits laitiers et un programme de mise en marché, elle prépare deux états des résultats pour tenir compte des coûts d'exploitation et de financement qui en découlent. Le programme de soutien des prix est financé par le gouvernement du Canada grâce à des crédits parlementaires alors que le programme de mise en marché est financé par les producteurs laitiers.

SOUTIEN DES PRIX

L'état des résultats d'exploitation du programme de soutien du prix des produits laitiers indique que le financement offert par le gouvernement du Canada s'est élevé à 314,4 millions de dollars pour l'année en cours, comparativement à 303,5 millions de dollars en 1983-1984. Ces fonds ont permis de verser 283,6 millions de dollars en subventions directes aux producteurs laitiers, de financer des dépenses de 25,4 millions de dollars relatives au programme de soutien des prix, y compris les intérêts sur les prêts, les frais d'entreposage, de manutention et de transport pour les produits achetés par la Commission dans le cadre de ce programme. L'augmentation de 10,9 millions de dollars des dépenses par rapport à l'année laitière 1983-1984 est attribuable à une hausse des subventions et des frais d'intérêt. Les dépenses administratives ont diminué de 600 000 $ à 3,7 millions de dollars. Les paiements relatifs à la recherche sont restés à leur niveau de 1,7 million de dollars.

MISE EN MARCHÉ

Les résultats des activités de mise en marché présentent les coûts de disposition des surplus de produits laitiers sur le marché intérieur (beurre) ou sur le marché mondial (lait écrémé en poudre et produits de lait entier) ou sur les deux marchés. Ces coûts sont financés par les producteurs laitiers par l'entremise des retenues. Les déboursés totaux pour disposer des surplus de produits laitiers ont été de 295,6 millions de dollars comparativement à 271,1 millions en 1983-1984, ce qui représente une augmentation de 24,5 millions de dollars attribuable à la faiblesse des prix sur le marché mondial.

Les retenues imposées aux producteurs laitiers ont rapporté 282,2 millions de dollars au cours de l'année, comparativement à 240,3 millions en 1983-1984.

Le déficit au cours de l'année s'est élevé à 10,8 millions de dollars comparativement à 20,7 millions de dollars en 1983-1984. Les producteurs laitiers ont versé un supplément de 24,4 millions de dollars au cours de l'année pour effacer le déficit accumulé, lequel comprenait 10,8 millions de dollars pour l'année en cours et 13,6 millions de dollars reportés de 1983-1984.

Ces totaux incluent un montant de 2,6 millions de dollars en 1984-1985 et de 10,1 millions de dollars en 1983-1984 correspondant aux subventions qui étaient dues aux producteurs laitiers de Colombie-Britannique. Ces deux montants ont été crédités au compte des activités de mise en marché.

SITUATION FINANCIÈRE

Les comptes commerciaux à recevoir ont diminué pour s'établir à 23,7 millions de dollars comparativement à 40,9 millions de dollars en 1983-1984.

Les comptes à recevoir du gouvernement du Canada ont été de 82 millions de dollars, en hausse par rapport aux 73,6 millions de dollars en 1983-1984. Cette augmentation de 8,4 millions de dollars est attribuable principalement à une augmentation des dépenses du programme de soutien.

Les retenues imposées aux producteurs laitiers se sont établies à la hausse à 107,5 millions de dollars, comparativement à 59,4 millions de dollars en 1983-1984. L'augmentation de 48,1 millions de dollars est attribuable à un paiement élevé en fin d'année de retenues pour l'année, y compris une contribution de 24,4 millions de dollars pour l'extinction des déficits cumulatifs d'exploitation.

RESPONSABILITÉ DE LA DIRECTION QUANT AUX ÉTATS FINANCIERS

La direction est responsable de la préparation, de la présentation et de l'uniformité des renseignements financiers fournis dans le rapport annuel. Les états financiers et les notes qui les accompagnent sont préparés conformément aux principes comptables généralement acceptés, et la direction estime qu'ils donnent une juste représentation de la situation financière et des résultats d'exploitation de la Commission.

La direction veille au maintien du système approprié de contrôles internes afin que les transactions soient autorisées, que les actifs soient protégés et que des registres appropriés soient tenus. L'application des contrôles incombe aux vérificateurs internes de la Commission.

Le Comité de vérification se réunit pour revoir les rapports de vérification de la Commission, pour connaître les engagements des gestionnaires et pour obtenir leur opinion sur l'implantation d'améliorations aux contrôles.

Les états financiers de la Commission ainsi que les registres et contrôles comptables sont vérifiés de façon indépendante par le Vérificateur général du Canada dont le rapport figure dans ce document.

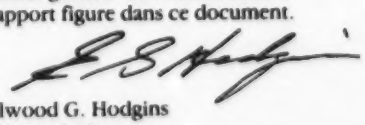

Elwood G. Hodgins
Vice-président

Paul Simard
Directeur des finances

High quality dairy products are the result of high standards in the canadian dairy industry.

L'excellence des produits laitiers canadiens témoigne de l'idéal élevé de qualité de l'industrie laitière canadienne.

TABLES

Returns Adjustment Formula Components 40

Dairy Farmers Who Shipped Industrial Milk and Cream 41

Total Subsidy Paid 42

Production of Industrial Milk and Cream 43

Federal Support Prices for Butter and Skim Milk Powder 44

Marketing Activities under the Dairy Products Price Support Program 44

Components of National Market Sharing Quota (MSQ)
Example: actual figures July 31, 1985 44

Provincial Shares of National Market Sharing Quota 45

Industrial Milk Production and Requirements 45

Seasonal Distribution of Milk Production between Summer and Winter Months
Industrial Milk and Cream Only 46

Seasonal Distribution of Milk Production between Summer and Winter Months
All Milk and Cream, Fluid and Industrial 46

Progress in Integration
A Comparison of Milk Producers and Shipments 47

Levy Rates 48

Levies Remitted to the CDC By Provinces 48

Per Capita Disappearance (Consumption) of Dairy Products in Canada, 1974-1984 49

CDC Exports of Skim Milk Powder in 1984/85 49

Cheese Exports and Imports 50

TABLEAUX

Composantes de la formule d'adjustement des revenus 40

Producteurs qui ont livré du lait et de la crème de transformation 41

Subventions totales 42

Production de lait et de crème de transformation 43

Prix de soutien fédéraux pour le beurre et le lait écrémé en poudre 44

Activités de commercialisation en vertu du programme de soutien des prix des produits laitiers 44

Détermination du quota national de mise en marché (QMM)
Exemple: données réelles au 31 juillet 1984 44

Allocation des quotas de mise en marché 45

Lait industriel production et besoins 45

Répartition de la production laitière entre les mois d'été et d'hiver: lait et crème de transformation seulement 46

Répartition de la production laitière entre les mois d'été d'hiver: tout le lait et la crème de transformation et de consommation 46

Évolution de l'intégration
Comparaison entre les producteurs laitiers et les livraisons de chacun des groupes 47

Taux de retenues 48

Retenues remises à la CCL par les provinces 48

Disparition (consommation) de produits laitiers par habitant au Canada, de 1974 à 1984 49

Exportations de lait écrémé en poudre de la CCL en 1984/85 49

Exportations et importations de fromage 50

1

RETURNS ADJUSTEMENT FORMULA COMPONENTS[1]
REFERS TO PAGE 14

COMPOSANTES DE LA FORMULE D'AJUSTEMENT DES REVENUS[1]
RENVOI, PAGE 15

45%

Index of the Dairy Cash Input Prices by quarter, 1980 to 1984 (1970–72 = 100)

Indice des prix d'entrée au comptant par trimestre 1980 à 1984 (1970–1972 = 100)

	1980	1981	1982	1983	1984	198
I	231.2	265.1	276.9	282.0	303.1	302.
II	234.3	271.7	281.0	289.7	304.6	305.
III	243.0	274.1	282.0	291.2	305.6	.
IV	250.7	271.6	277.7	297.6	299.6	.

Weights in the Index of Cash Input Prices	Pondération de l'indice des prix d'entrée au comptant	
Cash Costs[2]	Coûts comptants[2]	% Weights Pondération
16% dairy ration	16% ration laitière	13.4
Other materials and services index (veterinary medicine, other livestock expense, misc. haulage and fees)	indice des matériaux et services divers (médecine vétérinaire, dépense de bétail, transport et frais divers)	7.8
Hired farm labour	main d'oeuvre salariée à la ferme	6.6
Machinery repairs	réparation de machinerie	3.1
Fertilizer	engrais	3.1
Property taxes	taxes foncières	2.8
Petroleum products	produits pétroliers	2.0
Seed	graines	1.9
Electricity	électricité	1.9
Building repairs	réparation de bâtiments	1.4
Artificial insemination	insémination artificielle	.6
Custom work	travail sur commande	.4
Total Cash Cost Items	**Total des items au comptant**	**45.0**

35%

Consumer Price Index (1981 = 100)

Indice des prix à la consommation (1981 = 100)

	1980	1981	1982	1983	1984	198
I	85.3	95.7	106.7	114.8	120.8	125
II	87.6	98.7	110.0	116.4	121.8	126
III	90.1	101.6	112.3	118.3	122.9	
IV	82.7	104.1	114.1	119.3	123.8	

20%

Judgmental factor used to reflect producers' investment costs.
It has remained at $5.00 per hectolitre as set in 1975 and is not indexed.

Facteur intuitif servant à tenir compte des coûts d'investissement des transformateurs.
Il est resté à 5,00$ par hectolitre, soit tel que fixé en 1975 et n'est pas indexé.

[1]Base: The $25.00 per hectolitre announced for April 1, 1975 is used as the Base Return.

[2]Items from the Statistics Canada "Farm Input Price Index" used as corresponding cash costs to producers.

[1]Base: Le prix de $25.00 l'hectolitre rendu public le 1er avril 1975 sert de revenu de base.

[2]Les éléments de la publication de Statistique Canada intitulée "Indice du prix des intrants agricoles" servent à établir des correspondances avec les coûts réels à producteurs.

2

DAIRY FARMERS WHO SHIPPED INDUSTRIAL MILK AND CREAM

REFERS TO PAGE 14

PRODUCTEURS QUI ONT LIVRÉ DU LAIT ET DE LA CRÈME TRANSFORMATION

RENVOI, PAGE 17

		1981/82				1982/83			
		Fluid/ Industrial[1] Nature/ industriel[1]	Industrial[2] Industriel[2]	Cream[3] Crème[3]	Total Total	Fluid/ Industrial Nature/ industriel	Industrial Industriel	Cream Crème	Total Total
Prince Edward Island	Île-du-Prince-Édouard	140	519	327	986	140	514	296	950
Nova Scotia	Nouvelle-Écosse	669	4	286	959	650	2	254	906
New Brunswick	Nouveau-Brunswick	547	–	362	909	546	–	318	864
Québec	Québec	8,481	12,004	49	20,534	8,551	11,260	39	19,850
Ontario	Ontario	10,154	1,598	2,719	14,471	10,025	1,458	2,617	14,100
Manitoba	Manitoba	1,291	1	2,586	3,878	1,231	–	2,539	3,770
Saskatchewan	Saskatchewan	730	140	3,578	4,448	756	106	2,815	3,677
Alberta	Alberta	1,530	360	3,314	5,204	1,509	332	2,814	4,655
British Columbia	Colombie-Britannique	1,118	23	37	1,178	1,115	16	33	1,164
Canada	**Canada**	**24,660**	**14,649**	**13,258**	**52,567**	**24,523**	**13,688**	**11,725**	**49,936**

		1983/84				1984/85			
		Fluid/ Industrial[1] Nature/ industriel[1]	Industrial[2] Industriel[2]	Cream[3] Crème[3]	Total Total	Fluid/ Industrial Nature/ industriel	Industrial Industriel	Cream Crème	Total Total
Prince Edward Island	Île-du-Prince-Édouard	140	504	275	919	152	468	256	876
Nova Scotia	Nouvelle-Écosse	636	1	213	850	625	–	211	836
New Brunswick	Nouveau-Brunswick	526	–	261	787	532	–	238	770
Québec	Québec	8,759	10,420	31	19,210	9,009	9,560	25	18,594
Ontario	Ontario	9,910	1,280	2,412	13,602	9,817	1,073	2,244	13,134
Manitoba	Manitoba	1,234	–	2,148	3,382	1,199	–	1,859	3,058
Saskatchewan	Saskatchewan	753	81	2,256	3,090	776	54	1,970	2,800
Alberta	Alberta	1,455	305	2,140	3,900	1,427	280	1,763	3,470
British Columbia	Colombie-Britannique	1,086	9	24	1,119	1,071	9	9	1,088
Canada	**Canada**	**24,499**	**12,600**	**9,760**	**46,859**	**24,608**	**11,444**	**8,575**	**44,627**

[1] "Fluid/Industrial" are dairy farmers holding quotas for both the fluid and industrial milk markets.

[2] "Industrial" are dairy farmers shipping only industrial milk.

[3] "Cream" are dairy farmers shipping farm separated cream.

[1] "Nature/Industriel": producteurs qui détiennent des quotas pour les marchés de lait de consommation et de transformation.

[2] "Industriel": producteurs qui ne livrent que du lait de transformation.

[3] "Crème": producteurs qui livrent de la crème séparée à la ferme.

3

TOTAL SUBSIDY PAID

REFERS TO PAGE 14

SUBVENTIONS TOTALES

RENVOI, PAGE 19

	(million hectolitres) (millions d'hectolitres)	(million hectolitres) (millions d'hectolitres)	(thousand of dollars) (milliers de dollars)
	Canadian Requirements Besoins domestiques	Export Program Programme d'exportation	Government of Canada Subsidy Payments Subventions du Gouvernement du Canada
1980/81	44.4	2.2	$278.291
1981/82	42.8	2.2	$271.438
1982/83	44.2	2.2	$270.851[1]
1983/84	45.4	2.2	$276.951[1]
1984/85	45.3	2.2	$283.612[1]

Further details on the subsidy amounts paid by province are listed in Chart C, page 17.

[1]Does not include subsidy payable to British Columbia producers which was transferred to the export account: $10.1 million (1983 $8.5 million) as that province had withdrawn from the national system in 1982 but rejoined in November 1984. This is explained in Note 9 to the Financial Statements.

De plus amples détails sur le total des subventions versées à chacune des provinces apparaissent au tableau C, page 17.

[1]N'inclut pas la subvention de 10.5 millions de dollars versée aux producteurs de Colombie-Britannique et qui a été portée au compte des exportations (8.5 millions de dollars en 1983) puisque cette province s'était retirée du plan national en 1982 pour y revenir en 1984. Voir l'explication à la Note 9 afférente aux états financiers.

4

PRODUCTION OF INDUSTRIAL MILK AND CREAM

REFERS TO PAGE 14

PRODUCTION DE LAIT ET DE CRÈME DE TRANSFORMATION

RENVOI, PAGE 19

(thousand of kilograms of butterfat)

(milliers de kilogrammes de matières grasses)

		1981/82			1982/83		
		Fluid/Industrial[1] Nature/industriel[1]	Industrial[2] Industriel[2]	Total Total	Fluid/Industrial Nature/industriel	Industrial Industriel	Total Total
Prince Edward Island	Île-du-Prince-Édouard	777	2,617	3,394	747	2,538	3,285
Nova Scotia	Nouvelle-Écosse	2,140	245	2,385	1,963	249	2,212
New Brunswick	Nouveau-Brunswick	1,833	296	2,129	1,883	269	2,152
Québec	Québec	37,640	46,715	84,355	40,661	42,964	83,625
Ontario	Ontario	44,849	9,755	54,604	45,524	9,205	54,729
Manitoba	Manitoba	5,441	1,140	6,581	5,477	1,215	6,692
Saskatchewan	Saskatchewan	2,614	1,669	4,283	3,049	1,318	4,367
Alberta	Alberta	7,794	3,303	11,094	8,247	2,894	11,141
British Columbia	Colombie-Britannique	5,988	129	6,117	6,124	123	6,247
Canada	**Canada**	**109,076**	**65,866**	**174,942**	**113,675**	**60,775**	**174,450**

		1983/84			1984/85		
		Fluid/Industrial[1] Nature/industriel[1]	Industrial[2] Industriel[2]	Total Total	Fluid/Industrial Nature/industriel	Industrial Industriel	Total Total
Prince Edward Island	Île-du-Prince-Édouard	718	2,515	3,223	740	2,369	3,109
Nova Scotia	Nouvelle-Écosse	1,945	235	2,180	1,955	235	2,190
New Brunswick	Nouveau-Brunswick	1,986	248	2,234	2,040	223	2,263
Québec	Québec	41,809	40,223	82,032	44,142	37,878	82,020
Ontario	Ontario	46,369	8,391	54,760	46,372	7,583	53,955
Manitoba	Manitoba	5,555	1,207	6,762	5,586	1,153	6,739
Saskatchewan	Saskatchewan	3,395	1,183	4,578	3,493	963	4,456
Alberta	Alberta	8,657	2,711	11,368	8,982	2,581	11,563
British Columbia	Colombie-Britannique	6,216	53	6,269	6,520	73	6,593
Canada	**Canada**	**116,650**	**56,766**	**173,406**	**119,830**	**53,058**	**172,888**

[1] "Fluid/Industrial" are dairy farmers holding quotas for both the fluid and industrial milk markets.

[2] "Industrial" are dairy farmers shipping industrial milk and/or cream.

[1] "Nature/industriel": producteurs qui détiennent des quotas pour les marchés de lait de consommation et de transformation.

[2] "Industriel": producteurs qui livrent du lait de transformation ou de la crème.

5

FEDERAL SUPPORT PRICES
FOR BUTTER, AND SKIM MILK POWDER
REFERS TO PAGE 16

PRIX DE SOUTIEN FÉDÉRAUX
POUR LE BEURRE ET LE LAIT ÉCRÉMÉ EN POUDRE
RENVOI, PAGE 19

(dollars per kilogram)
(dollars le kilogramme)

	Effective Date / Date d'entrée en vigueur	Butter / Beurre	Skim milk powder / Poudre de lait écrémé
1981	January 1 / 1er janvier	3.63	2.20
	April 1 / 1er avril	3.78	2.28
	August 1 / 1er août	3.95	2.37
1982	January 1 / 1er janvier	4.13	2.46
	April 1 / 1er avril	4.17	2.50
	August 1 / 1er août	4.33	2.59
1983	January 1 / 1er janvier	4.38	2.61
	April 1 / 1er avril	4.42	2.65
	August 1 / 1er août	4.55	2.72
1984	January 1 / 1er janvier	4.60	2.74
	April 1 / 1er avril	4.71	2.79
	August 1 / 1er août	4.78	2.85

6

MARKETING ACTIVITIES
UNDER THE DAIRY PRODUCTS PRICE SUPPORT PROGRAM
REFERS TO PAGE 16

ACTIVITÉS DE COMMERCIALISATION
EN VERTU DU PROGRAMME DE SOUTIEN DES PRIX DES PRODUITS LAITIERS
RENVOI, PAGE 19

(millions of kilograms)
(millions de kilogrammes)

			Purchases / Achats	Sales / Ventes	Stocks at year-end / Stocks à la fin d'année	Imports / Importations
Butter	Beurre	1980-81	22.20	25.64	14.33	–
		1981/82	35.10	20.60	28.83	–
		1982/83	21.30	19.80	30.33	–
		1983/84	26.60	28.00	28.93	–
		1984/85	23.50	29.50	22.50	–
Skim milk powder	Poudre de lait écrémé	1980-81	71.00	63.40	29.84	–
		1981/82	115.20	93.60	51.44	–
		1982/83	105.60	141.60	15.19	–
		1983/84	82.00	78.20	18.99	–
		1984/85	76.90	75.80	20.15	–

7

COMPONENTS OF NATIONAL MARKET SHARING QUOTA (MSQ)
EXAMPLE :
ACTUAL FIGURES JULY 31, 1985
REFERS TO PAGE 20

DÉTERMINATION DU QUOTA NATIONAL DE MISE EN MARCHÉ (QMM)
EXEMPLE:
DONNÉES RÉELLES AU 31 JUILLET 1985
RENVOI, PAGE 21

(millions)
(millions)

		Hectolitres of milk / Hectolitres de lait	Kilograms of butterfat / Kilogrammes de matière grasse
Domestic Requirements – Domestic Consumption of Dairy Products[1]	Besoins intérieurs – Consommation intérieure de produits laitiers[1]	45.3	163.08
Canadian Requirements – Domestic Requirements	Besoins canadiens – Besoins intérieurs	45.3	163.08
+ 1/3 Special Export Program (2.2 m. hl.)	+ 1/3 du lait requis pour le programme spécial d'exportations (2,2 millions d'hl)	0.7	2.5
+ 2/3 Special Export Program (2.2 m. hl.)	+ 2/3 du lait requis pour le programme spécial d'exportation (2,2 millions d'hl)	1.4	5.4
		47.4	171.0

[1] Includes historical cheese exports to U.S.A. and EEC under quota

[1] Comprend les exportations traditionnelles de fromage vers les États-Unis et la CEE en vertu de quotas.

8

PROVINCIAL SHARES OF NATIONAL MARKET SHARING QUOTA[1]

REFERS TO PAGE 20

ALLOCATION DES QUOTAS DE MISE EN MARCHÉ[1]

RENVOI, PAGE 21

(milk: millions of hectolitres) (butterfat: millions of kilograms)
(lait: millions d'hectolitres) (matière grasse: millions de kilogrammes)

		Date of entry into Plan / Date d'adhésion au plan	MSQ Entitlement July 31, 1984[1] / Allocation du QMM 31 juillet 1984[1]		MSQ Entitlement February 1, 1985 / Allocation du QMM 1 février 1985		%
			butterfat / matière grasse	milk / lait	butterfat / matière grasse	milk / lait	
Prince Edward Island	Île-du-Prince-Édouard	Dec./déc. 1, 1971	3.246	.902	3.212	.892	1.883
Nova Scotia	Nouvelle-Écosse	Apr./avr. 1, 1974	2.164	.601	2.142	.595	1.256
New Brunswick	Nouveau-Brunswick	Apr./avr. 1, 1974	2.262	.628	2.238	.622	1.312
Québec	Québec	Dec./déc. 1, 1970	82.233	22.843	81.380	22.606	47.710
Ontario	Ontario	Dec./déc. 1, 1970	53.530	14.869	52.974	14.715	31.056
Manitoba	Manitoba	Jul./jui. 1, 1972	6.693	1.859	6.624	1.840	3.883
Saskatchewan	Saskatchewan	Jul./jui. 1, 1972	4.455	1.238	4.409	1.225	2.585
Alberta	Alberta	Apr./avr. 1, 1972	11.492	3.192	11.373	3.159	6.668
British Columbia	Colombie-Britannique	Oct./oct. 1, 1973	6.178	1.716	6.221	1.728	3.647
Canada	**Canada**		**172.253**	**47.848**	**170.573**	**47.381**	**100.000**

[1]Since 1979/80, Market Sharing Quota includes milk needed for Canadian Requirements plus the preplanned special Export Program (2.2 million hectolitres) plus the Sleeve.

[1]Depuis 1979/80, les quotas de mise en marché comprennent les quantités de lait nécessaires pour les besoins domestiques, plus celles nécessaires pour le programme spécial d'exportations convenu à l'avance (2,2 millions d'hectolitres), plus la réserve.

9

INDUSTRIAL MILK PRODUCTION AND REQUIREMENTS

REFERS TO PAGE 20

LAIT INDUSTRIEL PRODUCTION ET BESOINS

RENVOI, PAGE 23

(million hectolitres)
(million d'hectolitres)

	Estimated Domestic Requirements[1] / Besoins Domestiques estimés[1]	Planned Export Quota / Quota d'exportation selon les prévisions	Sleeve / Marge	Total MSQ / Total du QMM	Final Requirements[2] / Besoins finals[2]	Actual Production / Production actuelle	Surplus Production (deficit) / Production en surplus (déficit)	Whole Milk Products exports above planned export quota[3] / Produits de PLE exportés en surplus du quota d'exportations planifiées[3]
1976/77	43.7	–	2.5	46.2	44.6	43.1	(1.5)	–
1977/78	43.4	–	2.3	45.7	43.5	45.9	2.4	–
1978/79[4]	61.7	–	3.2	64.9	61.9	62.1	0.2	–
1979/80	44.1	1.3	2.6	48.0	45.6	45.4	(0.2)	1.0
1980/81	44.1	2.2	2.6	48.9	46.6	46.6	–	1.1
1981/82	44.1	2.2	2.6	48.9	45.0	48.6	3.6	0.1
1982/83	42.8	2.2	1.7	46.7	46.4	48.5	2.1	1.7
1983/84	44.5	2.2	0.9	47.6	47.6	48.2	0.6	1.2
1984/85	45.2	2.2	–	47.4	47.5	48.0	0.5	1.8

[1]At start of year or adjusted mid-year
[2]Actual Domestic Requirements as finally determined at year-end plus planned Export Quota
[3]Exports designed to reduce butter inventories
[4]Transitional year – 16 months

[1]Au début de l'année ou ajustés à la mi-année.
[2]Besoins domestiques actuels tel que finalement déterminés à la fin de l'année plus le quota d'exportations planifiées.
[3]Exportations pour réduire les inventaires de beurre.
[4]Année de transition – 16 mois.

10

SEASONAL DISTRIBUTION OF MILK PRODUCTION

BETWEEN SUMMER AND WINTER MONTHS
INDUSTRIAL MILK AND CREAM ONLY
REFERS TO PAGE 22

RÉPARTITION DE LA PRODUCTION LAITIÈRE

ENTRE LES MOIS D'ÉTÉ ET D'HIVER
PRODUCTION DE LAIT ET DE CRÈME DE TRANSFORMATION SEULEMENT
RENVOI, PAGE 23

(percentage)
(pourcentage)

		1981/82		1982/83		1983/84		1984/85	
		Summer Été	Winter Hiver	Summer Été	Winter Hiver	Summer Été	Winter Hiver	Summer Été	Winter Hiver
Prince Edward Island	Île-du-Prince-Édouard	58.5	41.5	59.9	40.1	57.8	42.2	58.3	41.7
Nova Scotia	Nouvelle-Écosse	55.3	44.7	56.4	43.6	52.1	47.9	54.1	45.9
New Brunswick	Nouveau-Brunswick	56.9	43.1	59.2	40.8	55.4	44.6	59.0	41.0
Québec	Québec	60.0	40.0	58.3	41.7	56.8	43.2	57.4	42.6
Ontario	Ontario	56.3	43.7	55.8	44.2	53.6	46.4	54.5	45.5
Manitoba	Manitoba	54.5	45.5	51.1	45.9	52.1	47.9	51.4	48.6
Saskatchewan	Saskatchewan	57.4	42.6	57.2	42.8	54.8	45.2	54.3	45.7
Alberta	Alberta	55.3	44.7	55.6	44.4	53.0	47.0	54.1	45.9
British Columbia	Colombie-Britannique	52.0	48.0	52.2	47.8	50.3	49.7	51.0	49.0
Canada	**Canada**	**57.8**	**42.2**	**57.0**	**43.0**	**55.0**	**45.0**	**55.7**	**44.3**

Summer – April to September
Winter – October to March

Été – avril à septembre
Hiver – octobre à mars

ALL MILK AND CREAM, FLUID AND INDUSTRIAL
REFERS TO PAGE 22

TOUT LE LAIT ET LA CRÈME DE TRANSFORMATION ET DE CONSOMMATION
RENVOI, PAGE 23

		1981/82		1982/83		1983/84		1984/85	
		Summer Été	Winter Hiver	Summer Été	Winter Hiver	Summer Été	Winter Hiver	Summer Été	Winter Hiver
Prince Edward Island	Île-du-Prince-Édouard	57.4	42.6	58.7	41.3	56.6	43.4	56.9	43.1
Nova Scotia	Nouvelle-Écosse	51.0	49.0	51.2	48.8	49.7	50.3	50.5	49.5
New Brunswick	Nouveau-Brunswick	52.2	47.8	53.4	46.6	51.6	48.4	53.3	46.7
Québec	Québec	57.2	42.8	56.1	43.9	54.9	45.1	55.1	44.9
Ontario	Ontario	53.0	47.0	53.1	46.9	51.5	48.5	52.1	47.9
Manitoba	Manitoba	52.2	47.8	52.0	48.0	50.7	49.3	50.2	49.8
Saskatchewan	Saskatchewan	53.1	46.9	52.8	47.2	51.8	48.2	51.5	48.5
Alberta	Alberta	51.5	48.5	52.1	47.9	50.8	49.2	51.2	48.8
British Columbia	Colombie-Britannique	49.9	50.1	49.8	50.2	48.9	51.1	49.4	50.6
Canada	**Canada**	**54.3**	**45.7**	**54.0**	**46.0**	**52.6**	**47.4**	**53.0**	**47.0**

Summer – April to September
Winter – October to March

Hiver – octobre à mars
Été – avril à septembre

11

PROGRESS IN INTEGRATION[1] A COMPARISON OF MILK PRODUCERS AND SHIPMENTS
REFERS TO PAGE 22

ÉVOLUTION DE L'INTÉGRATION[1] COMPARAISON ENTRE LES PRODUCTEURS LAITIERS ET LES LIVRAISONS DE CHACUN DES GROUPES
RENVOI, PAGE 23

Fluid/Industrial[2] / Nature/industriel[2]		Number of producers / Nombre de producteurs		% of producers / % de producteurs		% Industrial shipments / % livraisons de lait de transformation		% Total shipments / % livraisons totales	
		1977/78	1984/85	1977/78	1984/85	1977/78	1984/85	1977/78	1984/85
Prince Edward Island	Île-du-Prince-Édouard	129	152	17.3	24.5	14.2	26.0	33.1	36.7
Nova Scotia	Nouvelle-Écosse	750	625	99.5	100.0	99.1	100.0	99.7	100.0
New Brunswick	Nouveau-Brunswick	520	532	96.5	100.0	96.3	100.0	99.1	100.0
Québec	Québec	4,737	9,009	19.0	48.5	13.9	53.5	31.6	64.3
Ontario	Ontario	9,664	9,817	65.8	90.1	68.5	91.8	82.5	95.4
Manitoba	Manitoba	1,526	1,199	95.8	100.0	98.2	100.0	99.1	100.0
Saskatchewan	Saskatchewan	554	776	57.4	93.5	38.4	93.5	76.8	96.8
Alberta	Alberta	1,104	1,427	54.8	83.6	49.3	85.5	75.5	92.5
British Columbia	Colombie-Britannique	1,271	1,071	99.8	99.2	99.8	99.2	99.9	99.7
Canada	**Canada**	**20,255**	**24,608**	**42.9**	**68.3**	**39.8**	**71.6**	**62.4**	**87.6**

Industrial[3] / Industriel[3]		Number of producers / Nombre de producteurs		% of producers / % de producteurs		% Industrial shipments / % livraisons de lait de transformation		% Total shipments / % livraisons totales	
		1977/78	1984/85	1977/78	1984/85	1977/78	1984/85	1977/78	1984/85
Prince Edward Island	Île-du-Prince-Édouard	616	468	82.7	75.5	85.8	74.0	66.9	63.3
Nova Scotia	Nouvelle-Écusse	4	0	0.5	0	0.9	0	0.3	0
New Brunswick	Nouveau-Brunswick	19	0	3.5	0	3.7	0	0.9	0
Québec	Québec	19,925	9,560	81.0	51.5	86.1	46.5	68.4	35.7
Ontario	Ontario	5,034	1,073	34.2	9.9	31.5	8.2	17.5	4.6
Manitoba	Manitoba	67	0	4.2	0	1.8	0	0.9	0
Saskatchewan	Saskatchewan	411	54	42.6	6.5	61.6	6.5	23.2	3.2
Alberta	Alberta	910	280	45.2	16.4	50.7	14.5	24.5	7.5
British Columbia	Colombie-Britannique	3	9	0.2	0.8	0.2	0.8	0.1	0.3
Canada	**Canada**	**26,989**	**11,444**	**57.1**	**31.7**	**60.2**	**28.4**	**37.6**	**12.4**

[1]Does not include cream producers as very few switch to bulk milk deliveries or integrate.

[2]"Fluid/Industrial" are dairy farmers holding quotas for both the fluid and industrial milk markets.

[3]"Industrial" are dairy farmers shipping only industrial milk.

[1]N'inclut pas les producteurs de crème, puisque très peu d'entre eux ont transformé leur installation pour livrer en vrac, ou se sont intégrés.

[2]"Nature/industriel": producteurs qui détiennent des quotas pour les marchés de lait de consommation et de transformation.

[3]"Industriel": producteurs qui ne livrent que du lait de transformation.

12

LEVY RATES
REFERS TO PAGE 22

TAUX DES RETENUES
RENVOI, PAGE 23

(dollars per hectolitre of milk)
(dollars l'hectolitre)

Dairy year Année laitière			In-quota Intérieure[3]	Export[1,4] Exportation[1,4]	Skim off[2] Écrémage[2]	Over quota Hors quota
1980/81	August 1	1er août	2.80	0.16	0.30	18.15
1981/82	August 1	1er août	3.05	0.25	0.30	17.13
	April 1	1er avril	3.05	0.25	0.30	20.21
1982/83	August 1	1er août	4.07	0.33	0.30	20.21
	January 1	1er janvier	4.70	0.44	0.30	27.95
1983/84	August 1	1er août	4.57	0.57	0.30	31.79
1984/85	August 1	1er août	5.10	0.65	0.30	34.38
	January 1	1er janvier	5.27	1.00	0.30	37.70

[1]Introduced in 1979/80.

[2]Introduced in 1977/78.

[3]Since 1982, one third of the special export levy is incorporated into the in-quota levy rate

[4]Since 1982, the export quota-levy covers only two thirds of the costs; one third is incorporated into the in-quota levy rate

[1]Introduite en 1979/80.

[2]Introduite en 1977/78.

[3]Depuis 1982, le taux de la retenue intra quota comprend le tiers de la retenue spéciale d'exportation.

[4]Depuis 1982, la retenue spéciale d'exportation ne couvre que les deux tiers des coûts; l'autre tiers est incorporé à la retenue intra quota.

13

LEVIES REMITTED TO THE CDC BY PROVINCES
REFERS TO PAGE 22

RETENUES REMISES À LA CCL PAR LES PROVINCES
RENVOI, PAGE 23

(thousands of dollars)
(milliers de dollars)

		1980/81	1981/82	1982/83	1983/84	1984/85
Prince Edward Island	Île-du-Prince-Édouard	$ 2,190	$ 3,428	$ 4,664	$ 4,067	$ 3,678
Nova Scotia	Nouvelle-Écosse	2,014	3,209	3,680	3,168	3,445
New Brunswick	Nouveau-Brunswick	1,284	1,722	2,663	2,932	3,370
Québec	Québec	67,520	85,929	139,391	117,605	134,697
Ontario	Ontario	42,242	50,308	88,133	80,788	84,410
Manitoba	Manitoba	4,520	5,157	9,032	8,618	9,750
Saskatchewan	Saskatchewan	2,407	3,000	5,324	6,431	6,219
Alberta	Alberta	7,100	8,715	14,212	15,203	18,112
British Columbia	Colombie-Britannique	5,373	8,447	3,741	1,489	11,039
Total	**Total**	**$134,650[2]**	**$169,915[2]**	**$270,840[1,2]**	**$240,301[2]**	**$282,217[2]**

[1]This does not include levies amounting to $10.1 million ($8.5 million in 1983) pertaining to British Columbia which were offset against subsidy payable of the same amount.

[2]This includes producer levies on fluid milk (skim off levy). The amounts of levies on industrial and fluid milk are shown in Schedules C and D of the financial statements.

[1]Ce montant n'inclut pas des retenues totalisant 10,1 millions de dollars (8,5 millions de dollars en 1983) que la Colombie-Britannique devait percevoir et qui ont été prélevées à même la subvention d'un montant équivalent.

[2]Ce montant inclut des retenues sur le lait de consommation (retenue d'écrémage). Le montant des retenues sur le lait de transformation et de consommation est indiqué aux tableaux C et D des états financiers.

14

PER CAPITA DISAPPEARANCE (CONSUMPTION) OF DAIRY PRODUCTS IN CANADA, 1974-1984

REFERS TO PAGE 26

DISPARITION (CONSOMMATION) DE PRODUITS LAITIERS PAR HABITANT AU CANADA, DE 1974 À 1984

RENVOI, PAGE 27

	(Litres) (Litres)	(Kilograms) (Kilogrammes)									(Litres) (Litres)	
	Fluid or table milk & cream Lait nature et crème	Butter Beurre	Cheddar[1] cheese Fromage cheddar	Processed[2] cheese Fromage fondu	Specialty[1] cheese Fromages fins	Total cheese Total des fromages	Evaporated whole milk Lait entier évaporé	Condensed whole milk Lait entier condensé	Skim milk powder Lait écrémé en poudre	Cottage cheese Fromage cottage	Ice cream Crème glacée	Yogurt Yogourt
1974	104.6	5.86	1.94	1.90	2.58	6.42	4.11	0.36	2.57	1.03	12.41	0.65
1975	101.3	5.25	1.79	1.87	2.46	6.12	3.74	0.31	2.09	1.02	12.59	0.72
1976	103.3	5.08	1.69	1.96	2.69	6.34	3.71	0.29	2.79	1.07	12.18	0.89
1977	104.1	4.59	1.39	2.01	2.96	6.36	3.95	0.35	3.51	1.11	12.58	1.18
1978	105.8	4.56	1.34	2.17	3.29	6.80	4.32	0.37	0.92	1.12	12.25	1.68
1979	108.6	4.45	1.78	2.05	3.49	7.32	2.47	0.38	2.18	1.14	12.99	1.69
1980	108.8	4.52	1.79	2.14	3.56	7.49	2.20	0.53	1.80	1.25	12.96	1.69
1981	108.2	4.43	1.76	2.18	3.74	7.68	2.17	0.51	1.87	1.28	12.86	1.67
1982	108.0	4.28	1.44	2.20	3.96	7.60	2.49	0.46	2.48	1.21	12.30	1.73
1983	107.4	4.41	1.47	2.21	3.91	7.59	2.91	0.55	1.76	1.22	12.51	1.89
1984	107.0	4.22	1.72	2.08	4.31	8.11	1.37	0.52	2.52	1.22	12.00	2.12

[1]Does not include cheese used in "processed cheese".

[2]Cheese equivalent of processed cheese (assumed to be 73% cheese by volume). Starting in 1975, 95% assumed to be of cheddar, and the balance of variety.

Source: Statistics Canada, Agriculture Canada

[1]Ne comprend pas le fromage utilisé dans la fabrication du fromage fondu.

[2]Le total du fromage fondu exprimé en équivalent de fromage (en moyenne 73% de fromage par volume). Depuis 1975, environ 95% du fromage utilisé est du cheddar, et le reste des fromages variés.

Source: Statistique Canada, Agriculture Canada

15

CDC EXPORTS OF SKIM MILK POWDER IN 1984/85

REFERS TO PAGE 28

EXPORTATIONS DE LAIT ÉCRÉMÉ EN POUDRE DE LA CCL EN 1984/85

RENVOI, PAGE 29

(thousand tonnes)
(milliers de tonnes)

Mexico	Mexique	33.0
CIDA	ACDI	16.3
Iran	Iran	10.0
Philippines	Philippines	6.5
Peru	Pérou	2.0
Other major countries or organizations (Venezuela, Nicaragua, Dominican Republic, Trinidad, and manufacturers of nutritional mixes to United States	Autres pays importants ou organisations (Vénézuela, Nicaragua, République Dominicaine, Trinidad et les manufacturiers traditionnels pour les États-Unis)	5.4
Others[1]	Autres[1]	2.6
Total	**Total**	**75.8**

[1]Principally Barbados, Panama, Bahamas, Guatemala, Virgin Islands, Bermuda, Chile, Saudi Arabia, Honduras, Yugoslavia, Bolivia, Haiti and Japan.

[1]Principalement la Barbade, le Panama, les Bahamas, le Guatemala, les îles Vierges, les Bermudes, le Chili, l'Arabie Saoudite, le Honduras, la Yougoslavie, la Bolivie, l'Haïti et le Japon.

16

CHEESE EXPORTS AND IMPORTS

REFERS TO PAGE 32

EXPORTATIONS ET IMPORTATIONS DE FROMAGE

RENVOI, PAGE 33

(tonnes)
(tonnes)

		Dairy Year Année laitière 1984/85	Calendar Year Année civile 1984
Cheese Exports	**Exportation de fromage**		
Aged Cheddar Cheese, to:	Cheddar vieilli vers:		
United Kingdom	Royaume-Uni	2,486	2,763
United States	États-Unis	738	818
Other Countries	Autres pays	2,939	312
Other Cheese, to:	Autres fromages à destination de:		
United States	États-Unis	1,356	1,364
Other countries	Autres pays	403	121
Total Exports:	**Total des exportations:**	**7,922**	**5,378**
Cheese Imports	**Importations de fromage**		
All varieties, from:	Toutes les variétés en provenance de:		
Economic European Community (EEC)	(Communauté économique européenne (CEE)	12,997	13,212
Non-EEC	Autres pays	9,019	9,601
Total Imports	**Total des Importations**	**22,016**	**22,813**

Canada's annual global cheese import quota of 20.4 thousand tonnes is administered on a calendar year basis.

Source: Statistics Canada

Le quota global d'importation de fromage de 20,4 mille tonnes par an est réparti sur l'année civile.

Source: Statistique Canada

AUDITED FINANCIAL STATEMENTS

ÉTATS FINANCIERS VÉRIFIÉS

Report to the Minister of Agriculture on the examination of the accounts and financial statements of the Canadian Dairy Commission for the year ended July 31, 1985

Rapport au ministre de l'Agriculture sur la vérification des comptes et des états financiers de la Commission canadienne du lait pour l'exercice terminé le 31 juillet 1985

AUDITOR'S REPORT

The Honourable John Wise, P.C., M.P.
Minister of Agriculture

I have examined the balance sheet of the Canadian Dairy Commission as at July 31, 1985 and the statements of dairy support program operations financed by Government of Canada and marketing operations and deficit financed by producers for the year then ended. My examination was made in accordance with generally accepted auditing standards, and accordingly included such tests and other procedures as I considered necessary in the circumstances.

In my opinion, these financial statements present fairly the financial position of the Commission as at July 31, 1985 and the results of its operations for the year then ended in accordance with generally accepted accounting principles applied on a basis consistent with that of the preceding year.

Further, in my opinion, the transactions of the Commission that have come to my notice during my examination of the financial statements have, in all significant respects, been in accordance with the Financial Administration Act and regulations, the Canadian Dairy Commission Act and the by-laws of the Commission.

Kenneth M. Dye, F.C.A.
Auditor General of Canada

Ottawa, Canada
December 3, 1985

RAPPORT DU VÉRIFICATEUR

L'honourable John Wise, C.P., député
Ministre de l'Agriculture

J'ai vérifié le bilan de la Commission canadienne du lait au 31 juillet 1985 ainsi que les états des résultats du programme de soutien laitier financé par le gouvernement du Canada et des résultats de la commercialisation et du déficit financés par les producteurs pour l'exercice terminé à cette date. Ma vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues, et a comporté par conséquent les sondages et autres procédés que j'ai jugés nécessaires dans les circonstances.

À mon avis, ces états financiers présentent fidèlement la situation financière de la Commission au 31 juillet 1985 ainsi que les résultats de son exploitation pour l'exercice terminé à cette date selon les principes comptables généralement reconnus, appliqués de la même manière qu'au cours de l'exercice précédent.

De plus, à mon avis, les opérations de la Commission dont j'ai eu connaissance au cours de ma vérification des états financiers ont été effectuées, en tenant compte de tous leurs aspects importants, conformément à la Loi sur l'administration financière et ses règlements, à la Loi sur la Commission canadienne du lait et aux règlements administratifs de la Commission.

le Vérificateur général du Canada
Kenneth M. Dye, F.C.A.

Ottawa, Canada
le 3 décembre 1985

BALANCE SHEET
AS AT JULY 31, 1985

BILAN
AU 31 JUILLET 1985

(in thousands of dollars
(en milliers de dollars

Assets	**Actif**	**1985**	1984
Accounts receivable	Débiteurs		
Trade	Clients	**$ 23,688**	$ 40,911
Government of Canada	Gouvernement du Canada	**81,981**	73,632
Producer levies	Cotisations des producteurs	**107,515**	59,395
Inventories (Note 3)	Stocks (note 3)	**119,996**	128,614
Prepaid expense	Frais payés d'avance	**382**	1,453
		$ 333,562	$ 304,005
Liabilities	**Passif**		
Accounts payable and accrued liabilities	Créditeurs et passif couru	**$ 28,827**	$ 61,037
Allowance for losses on commitments (Note 4)	Provision pour les pertes sur les engagements (note 4)	**7,972**	13,561
Subsidies payable to producers	Subventions à payer aux producteurs	**58,164**	60,472
Loans from Government of Canada (Note 5)	Emprunts auprès du gouvernement du Canada (note 5)	**238,599**	182,516
		333,562	317,586
Deficit	Déficit	**—**	(13,581
		$ 333,562	$ 304,00

Approved:

Vice-Chairman

Director of Finance

Approuvé:

le Vice-président

le Directeur des finances

STATEMENT OF DAIRY SUPPORT PROGRAM OPERATIONS FINANCED BY GOVERNMENT OF CANADA
FOR THE YEAR ENDED JULY 31, 1985

ÉTAT DES RÉSULTATS DU PROGRAMME DE SOUTIEN LAITIER FINANCÉ PAR LE GOUVERNEMENT DU CANADA
POUR L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 JUILLET 1985

(in thousands of dollars)
(en milliers de dollars)

		1985	1984
Subsidies to producers of industrial milk and cream (Schedule A)	Subventions aux producteurs de lait et de crème utilisés à des fins industrielles (tableau A)	$ 283,612	$ 276,951
Expenses related to marketing operations	Frais liés aux opérations de la commercialisation		
Interest	Intérêt	18,267	11,940
Freight	Fret	3,264	4,130
Storage	Entreposage	3,122	3,174
Handling	Manutention	484	999
Miscellaneous	Frais divers	277	357
		25,414	20,600
Administrative expenses (Schedule B)	Frais d'administration (tableau B)	3,668	4,267
Research	Recherche	1,661	1,699
Cost of dairy support program operations	Coût des opérations du programme de soutien laitier	$ 314,355	$ 303,517
Financing by Government of Canada (Note 6)	Financement par le gouvernement du Canada (note 6)		
Agricultural Stabilization Board	Office de stabilisation des prix agricoles	$ 309,026	$ 297,551
Parliamentary appropriation	Crédit parlementaire	5,177	5,702
Government departments which provided services without charge	Services fournis gratuitement par des ministères du gouvernement	152	264
		$ 314,355	$ 303,517

STATEMENT OF MARKETING OPERATIONS AND DEFICIT FINANCED BY PRODUCERS
FOR THE YEAR ENDED JULY 31, 1985

ÉTAT DES RÉSULTATS DE LA COMMERCIALISATION ET DU DÉFICIT FINANCÉS PAR LES PRODUCTEURS
POUR L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 JUILLET 1985

(in thousands of dollars)
(en milliers de dollars)

		1985	1984
Sales	Ventes	$ 338,916	$ 320,290
Cost of goods sold	Coût des ventes	578,766	553,416
Loss on sales	Perte sur les ventes	239,850	233,126
Expenses and assistance	Frais et aide		
Dairy product assistance	Aide à l'égard des produits laitiers	37,855	22,729
Carrying charges	Frais de possession	10,554	8,184
Agents' commissions (Note 7)	Commissions à des agents (note 7)	5,690	4,478
Provisions for doubtful accounts	Provision pour les créances douteuses	2,300	—
Donation to Ethiopia	Don à l'Éthiopie	290	—
Capital assistance recoveries (Note 8)	Recouvrements d'aide en capital (note 8)	(978)	(747)
Advertising and promotion	Annonces et réclame	—	2,724
Capital assistance (Note 8)	Aide en capital (note 8)	—	571
		55,711	37,939
Cost of marketing operations before financing	Coût des opérations de la commercialisation avant le financement	295,561	271,065
Financing by Producers' levies (Note 6)	Financement à même les cotisations des producteurs (note 6)		
Industrial milk (Schedule C)	Lait industriel (tableau C)	274,720	233,418
Fluid milk (Schedule D)	Lait à l'état naturel (tableau D)	7,497	6,883
		282,217	240,301
Government of Canada (Note 9)	Gouvernement du Canada (note 9)	2,564	10,050
		284,781	250,351
Deficiency of financing over cost of marketing operations (Schedule E)	Insuffisance du financement par rapport au coût des opérations de la commercialisation (tableau E)	10,780	20,714
Deficit (surplus) at beginning of year	Déficit (surplus) au début de l'exercice	13,581	(7,133
		24,361	13,581
Deficit recoverable from producers	Déficit à recouvrer auprès des producteurs	24,361	—
Deficit at end of year	Déficit à la fin de l'exercice	$ —	$ 13,58

NOTES TO FINANCIAL STATEMENTS
July 31, 1985

1 The Commission

The Canadian Dairy Commission is a Crown Corporation named in Schedule C, Part I of the Financial Administration Act and is not subject to the provisions of the Income Tax Act. The objectives of the Commission, as established by the Canadian Dairy Commission Act 1966-67, are "to provide efficient producers of milk and cream with the opportunity of obtaining a fair return for their labour and investment and to provide consumers of dairy products with a continuous and adequate supply of dairy products of high quality."

2 Significant accounting policies

Foreign currency translation

Each asset, liability, revenue or expense arising from a foreign currency transaction is translated into Canadian dollars at the exchange rate in effect at the date of transaction. Monetary items denominated in a foreign currency at the balance sheet date are adjusted to reflect the exchange rate in effect at that date. Any exchange loss or gain, arising on translation or settlement of a foreign currency item, is charged to marketing operations financed by producers except for unrealized gains and losses arising from the translation of long-term monetary assets which are deferred and amortized over the ascertainable lives of the related items.

Inventories

Inventories are valued at the lower of cost and net realizable value.

Fixed assets

Acquisitions of furniture and equipment are not significant and are charged to administrative expenses in the year of purchase.

Purchase commitments

Losses on commitments to purchase surplus butter and skim milk powder at Canadian support prices and other dairy products at negotiated contract prices, which are usually higher than export prices, are charged to marketing operations financed by producers at the time the commitment is made.

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS
du 31 juillet 1985

La Commission

La Commission canadienne du lait est une société d'État nommée à l'Annexe C, Partie I de la Loi sur l'administration financière et elle n'est pas assujettie aux dispositions de la Loi de l'impôt sur le revenu. Les objectifs de la Commission, ainsi qu'ils ont été établis par la Loi sur la Commission canadienne du lait de 1966-67, sont "d'offrir aux producteurs efficaces de lait et de crème l'occasion d'obtenir une juste rétribution de leur travail et de leur investissement et d'assurer aux consommateurs de produits laitiers un approvisionnement continu et suffisant de produits laitiers de bonne qualité".

Conventions comptables importantes

Conversion en devises étrangères

Chaque élément d'actif, du passif, de revenu ou de dépense provenant d'une opération en devises étrangères est converti en dollars canadiens au taux du change en vigueur le jour de l'opération. Les effets monétaires en devises étrangères à la date du bilan sont rajustés au taux du change en vigueur à cette date. Tout gain ou perte au change résultant de la conversion ou du règlement d'effets en devises étrangères est imputé aux opérations de la commercialisation financées par les producteurs à l'exception des gains et pertes non réalisés provenant de la conversion d'éléments d'actif monétaire à longue échéance qui sont reportés et amortis selon les durées vérifiables des effets connexes.

Stocks

Les stocks sont évalués au moindre du prix coûtant et de la valeur de réalisation nette.

Immobilisations

Les acquisitions de mobilier et de matériel ne sont pas importantes et elles sont imputées aux frais d'administration de l'exercice d'achat.

Engagements d'achat

Les pertes provenant des engagements d'achat des surplus de beurre et de poudre de lait écrémé à des prix canadiens de soutien et d'autres produits laitiers à des prix négociés par contrat, qui sont normalement plus élevés que les prix à l'exportation, sont imputées aux opérations de la commercialisation financées par les producteurs, à la date où l'engagement est pris.

3 Inventories — Stocks

(in thousands of dollars) (en milliers de dollars)

		1985	1984
Cost	Coût		
Butter	Beurre	$ 106,559	$ 128,327
Skim milk powder	Lait écrémé en poudre	57,257	51,627
Other dairy products	Autres produits laitiers	33,440	14,854
		197,256	194,808
Less allowance for write down	Déduire la provision pour la moins-value		
Butter	Beurre	23,457	30,080
Skim milk powder	Lait écrémé en poudre	38,798	31,900
Other dairy products	Autres produits laitiers	15,005	4,214
		77,260	66,194
		$ 119,996	$ 128,614

Inventories which are carried at cost have been adjusted as the prices for surplus butter, skim milk powder and other dairy products (including evaporated milk, whole milk powder and unsalted butter) on the export market are lower than on the domestic market resulting in net realizable value being less than the Canadian support prices and costs. The provision for inventory write down has been charged to marketing operations (cost of sales) financed by producers.

Les stocks qui sont comptabilisés au prix coûtant ont été rajustés vu que les prix du surplus de beurre, du lait écrémé en poudre et des autres produits laitiers (y compris le lait évaporé, le lait entier en poudre et le beurre non salé) sur le marché à l'exportation sont inférieurs à ceux du marché domestique, ce qui entraîne une valeur de réalisation nette moindre que les coûts et les prix canadiens de soutien. La provision pour la moins-value des stocks a été imputée aux opérations de la commercialisation (coût des ventes) financées par les producteurs.

4 Commitments — Engagements

As at July 31, 1985, the Commission was committed to purchase butter and skim milk powder, produced prior to that date, at Canadian support prices and other dairy products at negotiated contract prices for approximately $11.9 million (1984 — $23.4 million). Losses which may result from these purchases at higher than export prices have been estimated at approximately $7.9 million (1984 — $13.6 million) requiring a decrease in the allowance during the year of approximately $5.6 million (1984 — increase $5.7 million) which has been credited and charged, respectively, to cost of goods sold on the statement of marketing operations and deficit financed by producers.

Au 31 juillet 1985, la Commission s'était engagée à acheter du beurre et du lait écrémé en poudre, fabriqués avant cette date, à des prix canadiens de soutien et d'autres produits laitiers à des prix négociés par contrats, pour environ $11.9 millions (1984 — $23.4 millions). Les pertes qui pourraient découler de ces achats, à des prix supérieurs aux prix d'exportation, ont été estimées à environ $7.9 millions (1984 — $13.6 millions), nécessitant une réduction de la provision pendant l'exercice d'environ $5.6 millions (1984 — augmentation de $5.7 millions), ce qui a été crédité et imputé, respectivement, au coût des ventes à l'état des résultats de la commercialisation et du déficit financés par les producteurs.

5 Loans from Government of Canada

These loans, to finance the purchase of dairy products, bear interest at rates varying from 9.375% to 12.375% per annum (1984 — 9.625% to 13.00%). There are no specific terms of repayment and interest, calculated on a simple basis, is paid at the time of any principal repayment.

Loan transactions are summarized as follows:

Emprunts auprès du gouvernement du Canada

Ces emprunts, qui servent à financer l'achat de produits laitiers, portent des taux d'intérêt qui varient de 9.375% à 12.375% par année (1984 — 9.625% à 13.0%). Les modalités de remboursement ne sont pas précisées. L'intérêt, calculé comme intérêt simple, est versé au moment de tout remboursement du capital.

Voici la récapitulation des opérations visant les prêts:

(in thousands of dollars)
(en milliers de dollars)

		1985	1984
Balance at beginning of year	Solde au début de l'exercice	$ 182,516	$ 231,767
Borrowings	Emprunts	497,236	457,639
Repayments	Remboursements	(445,452)	(508,984)
Accrued interest at the end of year	Intérêt couru à la fin de l'exercice	4,299	2,094
Balance at the end of year	Solde à la fin de l'exercice	$ 238,599	$ 182,516

There is a statutory limit of $300 million on borrowings by the Commission from the Government of Canada.

Il y a une limite statutaire de $300 millions quant aux emprunts par la Commission auprès du gouvernement du Canada.

6 Financing

Government of Canada

The Agricultural Stabilization Board, through Vote 15, provides financing to the Commission for the benefit of producers for the purpose of stabilizing the price of industrial milk and cream. During the year ended July 31, 1985, financing for this purpose amounted to $311.6 million, of which $309.0 million was credited to dairy support program operations and $2.6 million (see Note 9) was credited to marketing operations. Administrative and research expenses are financed by Agriculture Vote 45.

Producers

Producers are responsible for the cost of disposal of surplus products, including all losses on special export production under the export quota program, and for marketing costs attributable to surplus production. These costs are financed through producer levies which are charged and collected by the provincial marketing boards and agencies and remitted to the Commission.

Any surplus in marketing operations up to $10 million is not to be refunded to producers or taken into account when setting levy rates for the following year. The treatment of any excess over $10 million is to be determined by the Canadian Milk Supply Management Committee.

Interest expense and carrying charges associated with the purchase of butter and skim milk powder produced in excess of the Canadian requirement of butterfat are financed by producers.

Financement

Gouvernement du Canada

L'Office de stabilisation des prix agricoles, au moyen du crédit 15, effectue le financement de la Commission pour le bénéfice des producteurs afin de stabiliser le prix du lait industriel et de la crème. Pendant l'exercice terminé le 31 juillet 1985, le financement pour cette fin s'est élevé à $311.6 millions, dont $309.0 millions ont été crédités aux opérations du programme de soutien laitier et $2.6 millions (voir la note 9) ont été crédités aux opérations de la commercialisation. Les frais d'administration et de recherche sont financés par le crédit 45 — Agriculture.

Producteurs

Les producteurs sont responsables du coût de l'aliénation des produits en surplus, y compris toutes les pertes reliées à la production spéciale pour l'exportation en vertu du programme de contingentement à l'exportation, et des coûts de commercialisation attribuables à la production excédentaire. Ces coûts sont financés à même les cotisations des producteurs qui sont imposées et perçues par les bureaux et agences de commercialisation des provinces et remises à la Commission.

Tout surplus des opérations de la commercialisation jusqu'à concurrence de $10 millions ne peut être remboursé aux producteurs et ne peut être pris en compte lors de l'établissement du taux des cotisations de l'exercice suivant. La disposition de tout surplus excédentaire à $10 millions doit être établie par le Comité canadien de gestion des approvisionnements de lait.

Les frais d'intérêt et les frais reliés à l'achat de beurre et de lait écrémé en poudre produits en excédent de l'exigence canadienne visant la matière grasse sont financés par les producteurs.

7 Agents' commissions

The Commission has used the services of agents for sales in connection with marketing of dairy products on the export market and commissions were as follows:

Commissions à des agents

La Commission a employé les services d'agents de ventes relativement à la commercialisation de produits laitiers sur le marché d'exportation et a versé les commissions suivantes:

(in thousands of dollars)
(en milliers de dollars)

		1985	1984
Coop Fédérée de Québec, Canada	Coop fédérée de Québec, Canada	$ 2,401	$ 2,578
L&M Exports Inc., Canada	L&M Exports Inc., Canada	2,594	943
Intercontinental, Mexico	Intercontinental, Mexique	535	355
Gestion Y. Dessarrollo — Commercial S.A., Peru	Gestion Y. Dessarrollo — Commercial S.A., Pérou	146	395
Canada Expa (1980) Inc., Canada	Canada Expa (1980) Inc., Canada	14	184
Gerber Agri-Export, Canada	Gerber Agri-Export, Canada	—	23
		$ 5,690	$ 4,478

8 Capital assistance

In a program to export whole milk products, up to a maximum of 10% of Canadian requirements or a maximum of 4.4 million hectolitres of milk as agreed by the Canadian Milk Supply Management Committee and Government, the Commission has contributed to the construction of two processing plants for evaporated milk and one processing plant for instantized whole milk powder.

The capital assistance, totalling $22.7 million, commenced in 1980 and was financed by producers. This cost is estimated to be reduced to $17.7 million over a period of six years from 1980 through the recovery of the residual value of the plant and equipment, including a reduction in price for a maximum number of cases to be purchased, and grants from the Government of Canada. Recoveries to date amounted to $3.9 million, (1984 — $2.9 million).

Aide en capital

À l'intérieur d'un programme visant l'exportation de produits de lait entier, jusqu'à un maximum de 10% des besoins canadiens ou un maximum de 4.4 millions d'hectolitres de lait et à la suite de l'accord du Comité canadien de gestion des approvisionnements de lait et du gouvernement, la Commission a contribué à la construction de deux usines de transformation pour le lait évaporé et une usine de transformation pour le lait entier en poudre dit "instant".

L'aide en capital, qui s'élève à $22.7 millions, a débuté en 1980 et elle a été financée par les producteurs. Ce coût selon l'estimation effectuée sera réduit à $17.7 millions pendant une période de six ans à compter de 1980 grâce à la récupération de la valeur résiduelle des usines et du matériel, y compris une réduction du prix d'achat pour un maximum de caisses à acheter, et les octrois en provenance du gouvernement du Canada. Les recouvrements à ce jour s'élèvent à $3.9 millions (1984 — $2.9 millions).

9 British Columbia Milk Board

Effective November 1, 1984, the British Columbia Milk Board rejoined the Comprehensive Milk Marketing Plan. During the year ended July 31, 1985, the Board did not remit levies to the Commission for the period August to October 1984. Levies on milk production during this period would have amounted to $2.6 million. An amount of $2.6 million (1984 — $10.1 million), equivalent to subsidies which would have been paid by the government of Canada on milk production in British Columbia, has been credited to marketing operations financed by producers.

Bureau laitier de la Colombie-Britannique

À compter du 1er novembre 1984, le Bureau laitier de la Colombie-Britannique réintégrait le Plan commun de mise en marché du lait. Au cours de l'exercice terminé le 31 juillet 1985, le Bureau n'a pas fait remise des cotisations à la Commission pour la période allant d'août jusqu'à octobre 1984. Les cotisations sur la production laitière pendant cette période se seraient chiffrées à $2.6 millions. Une somme de $2.6 millions (1984 — $10.1 millions), soit l'équivalent des subventions qui auraient été payées par le gouvernement du Canada sur la production de lait en Colombie-Britannique, a été créditée aux opérations de la commercialisation financées par les producteurs.

10

Financial statement presentation

A statement of changes in financial position has not been included because, in the opinion of management, it would not provide any useful additional information. Certain 1984 items have been reclassified to conform with the presentation adopted in the current year.

Présentation des états financiers

Un état de l'évolution de la situation financière n'a pas été présenté vu que, de l'avis de la direction, il n'apporterait pas de renseignement supplémentaire qui soit utile. Certains postes de l'exercice 1984 ont été reclassifiés en conformité de la présentation adoptée pour l'exercice courant.

SCHEDULE A

SUBSIDIES TO PRODUCERS OF INDUSTRIAL MILK AND CREAM
FOR THE YEAR ENDED JULY 31, 1985

TABLEAU A

SUBVENTIONS AUX PRODUCTEURS DE LAIT ET DE CRÈME UTILISÉS À DES FINS INDUSTRIELLES
POUR L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 JUILLET 1985

		Eligible Shipments (in thousands of kilograms) **Livraisons admissibles** (en milliers de kilogrammes)		**Subsidies** (in thousands of dollars) **Subventions** (en milliers de dollars)	
		1985	1984	**1985**	1984
Prince Edward Island	Île-du-Prince-Édouard	**3,108**	3,220	**$ 5,206**	$ 5,394
Nova Scotia	Nouvelle-Écosse	**2,137**	2,134	**3,578**	3,574
New Brunswick	Nouveau-Brunswick	**2,257**	2,244	**3,780**	3,758
Quebec	Québec	**80,962**	81,383	**135,611**	136,316
Ontario	Ontario	**53,729**	53,993	**89,996**	90,438
Manitoba	Manitoba	**6,594**	6,595	**11,044**	11,047
Saskatchewan	Saskatchewan	**4,411**	4,413	**7,388**	7,392
Alberta	Alberta	**11,427**	11,335	**19,140**	18,986
British Columbia (Note 9)	Colombie-Britannique (note 9)	**6,229**	6,027	**7,869**	46
		170,854	171,344	**$ 283,612**	$ 276,951

SCHEDULE B

ADMINISTRATIVE EXPENSES
FOR THE YEAR ENDED JULY 31, 1985

TABLEAU B

FRAIS D'ADMINISTRATION
POUR L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 JUILLET 1985

(in thousands of dollars)
(en milliers de dollars)

		1985	1984
Salaries	Traitements	**$ 2,031**	$ 1,979
Transportation and communications	Transport et communications	**410**	345
Professional and special services	Services professionnels et spéciaux	**264**	731
Other personnel costs	Autres coûts au titre du personnel	**264**	287
Remuneration of members of the Commission	Rémunération des membres de la Commission	**191**	190
Rentals	Locations	**183**	190
Data processing and cheque issue services	Services de traitement des données et de tirage des chèques	**152**	264
Acquisition of furniture and equipment	Acquisitions de mobilier et de matériel	**96**	163
Utilities, materials and supplies	Services d'utilité publique, fournitures et approvisionnements	**54**	75
Repairs and maintenance	Réparations et entretien	**22**	41
Miscellaneous	Frais divers	**1**	2
		$ 3,668	$ 4,267

SCHEDULE C

PRODUCER LEVIES ON INDUSTRIAL MILK

FOR THE YEAR ENDED JULY 31, 1985

TABLEAU C

COTISATIONS DES PRODUCTEURS SUR LE LAIT INDUSTRIEL

POUR L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 JUILLET 1985

Milk Shipments (in thousands of litres)	**Livraisons de lait** (en milliers de litres)		
		1985	1984
Prince Edward Island	Île-du-Prince-Édouard	**75,998**	78,355
Nova Scotia	Nouvelle-Écosse	**52,930**	52,385
New Brunswick	Nouveau-Brunswick	**54,905**	52,897
Quebec	Québec	**2,243,797**	2,250,749
Ontario	Ontario	**1,321,949**	1,311,443
Manitoba	Manitoba	**153,566**	150,858
Saskatchewan	Saskatchewan	**101,510**	100,421
Alberta	Alberta	**287,020**	280,655
British Columbia (Note 9)	Colombie-Britannique (note 9)	**175,253**	158,479
		4,466,928	4,436,242

SCHEDULE D

PRODUCER LEVIES ON FLUID MILK

FOR THE YEAR ENDED JULY 31, 1985

TABLEAU D

COTISATIONS DES PRODUCTEURS SUR LE LAIT À L'ÉTAT NATUREL

POUR L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 JUILLET 1985

Sales (in thousands of litres)	**Ventes** (en milliers de litres)		
		1985	1984
Prince Edward Island	Île-du-Prince-Édouard	**13,509**	13,396
Nova Scotia	Nouvelle-Écosse	**114,916**	114,659
New Brunswick	Nouveau-Brunswick	**69,818**	70,509
Quebec	Québec	**655,236**	654,018
Ontario	Ontario	**954,071**	972,777
Manitoba	Manitoba	**103,814**	103,702
Saskatchewan	Saskatchewan	**97,876**	98,425
Alberta	Alberta	**253,457**	256,175
British Columbia (Note 9)	Colombie-Britannique (note 9)	**303,183**	303,509
*Calculated at 5% of subsidy rate of $6.03 per hectolitre of sales		**2,565,880**	2,587,170
*Calculées à 5% du taux de subvention de $6.03 par hectolitre de ventes.			

Producer Levies
(in thousands of dollars)

Cotisations des producteurs
(en milliers de dollars)

In Quota / À l'intérieur du contingentement		Over Quota / Hors-contingentement		Total / Total	
1985	1984	**1985**	1984	**1985**	1984
$ 3,678	$ 4,027	**$ —**	$ —	**$ 3,678**	$ 4,027
2,977	2,693	**468**	129	**3,445**	2,822
3,122	2,719	**248**	—	**3,370**	2,719
128,011	115,688	**6,686**	—	**134,697**	115,688
74,630	67,408	**9,780**	10,394	**84,410**	77,802
8,680	7,754	**1,070**	549	**9,750**	8,303
5,775	5,162	**444**	980	**6,219**	6,142
16,232	14,426	**1,880**	—	**18,112**	14,426
7,177	118	**3,862**	1,371	**11,039**	1,489
$ 250,282	$ 219,995	**$ 24,438**	$ 13,423	**$ 274,720**	$ 233,418

Producers Levies*
(in thousands of dollars)

Cotisations des producteurs*
(en milliers de dollars)

1985	1984
$ 41	$ 40
347	346
210	213
1,980	1,917
2,879	2,986
314	315
293	289
758	777
675	—
$ 7,497	$ 6,883

SCHEDULE E

MARKETING OPERATIONS FINANCED BY PRODUCERS
FOR THE YEAR ENDED JULY 31, 1985

TABLEAU E

RÉSULTATS DE LA COMMERCIALISATION FINANCÉE PAR LES PRODUCTEURS
POUR L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 JUILLET 1985

		1985		
		Domestic Domestique	Export Exportation	
		Butter Beurre	Skim Milk Powder Lait écrémé en poudre	Evaporated Milk Lait évaporé
Sales	Ventes	$ 134,516	$ 71,916	$ 119,931
Cost of goods sold	Coût des ventes	131,016	212,028	195,113
Allowance for Inventory Write down	Provision pour la moins-value	(6,623)	6,898	8,845
		124,393	218,926	203,958
(Profit) loss on sales	**(Profit) perte sur les ventes**	(10,123)	147,010	84,027
Expenses and assistance	Frais et aide			
Dairy product assistance	Aide à l'égard des produits laitiers	335	16,833	93
Carrying charges	Frais de possession	—	1,959	8,176
Agents' commissions	Commissions à des agents	—	651	4,707
Provision for doubtful accounts	Provision pour les créances douteuses	—	—	1,700
Donation to Ethiopia	Don à l'Éthiopie	—	—	290
Capital assistance recoveries	Recouvrements d'aide en capital	—	—	(495)
Advertising and promotion	Annonces et réclame	—	—	—
Capital assistance	Aide en capital	—	—	—
		335	19,443	14,471
Cost of marketing operations before financing	Coût des opérations de la commercialisation avant le financement	$ (9,788)	$ 166,453	$ 98,498
Financing	Financement			
Deficiency of financing over cost of marketing operations	Insuffisance du financement par rapport au coût des opérations de la commercialisation			
		Volume Volume		
		Kilograms Kilogrammes	Kilograms Kilogrammes	Cases Caisses
Sales	Ventes	29.5	75.8	7.1
Purchases	Achats	23.5	76.9	7.6

*Includes whole milk powder and cheese

*Les autres produits comprennent le lait entier en poudre et le fromage.

(in thousands of dollars)
(en milliers de dollars)

1984						
			Domestic Domestique	Export Exportation		
Other Products* Autres produits*	Total Total	Total Total	Butter Beurre	Skim Milk Powder Lait écrémé en poudre	Evaporated Milk Lait évaporé	Other Products* Autres produits*
$ 12,553	$ 338,916	$ 320,290	$ 124,761	$ 77,978	$ 94,236	$ 23,315
29,543	567,700	538,831	119,975	224,972	144,371	49,513
1,946	11,066	14,585	5,369	7,509	1,719	(12)
31,489	578,766	553,416	125,344	232,481	146,090	49,501
18,936	239,850	233,126	583	154,503	51,854	26,186
20,594	37,855	22,729	29	14,762	22	7,916
419	10,554	8,184	—	2,918	4,463	803
332	5,690	4,478	—	750	3,125	603
600	2,300	—	—	—	—	—
—	290	—	—	—	—	—
(483)	(978)	(747)	—	—	(264)	(483)
—	—	2,724	—	—	—	2,724
—	—	571	—	—	571	—
21,462	55,711	37,939	29	18,430	7,917	11,563
$ 40,398	295,561	271,065	$ 612	$ 172,933	$ 59,771	$ 37,749
	284,781	250,351				
	$ 10,780	$ 20,714				

		Volume Volume			(in millions) (en millions)
Kilograms Kilogrammes		Kilograms Kilogrammes	Kilograms Kilogrammes	Cases Caisses	Kilograms Kilogrammes
6.0		28.0	78.2	5.3	10.4
6.7		26.6	82.0	5.2	10.0

Should you require further information on the operations of the Commission or on the dairy industry, we would be pleased to assist you in obtaining it.

Canadian Dairy Commission
2197, Riverside Drive
Ottawa, Ontario
K1A 0Z2

Tel.: (613) 998-9490

Available in Canada through:

Canadian Government Publishing Centre
Supply and Services Canada
Hull, Quebec, Canada K1A 0S9

Canadian Dairy Commission
2197 Riverside Drive
Ottawa, Ontario, Canada K1A 0Z2

Catalogue No. CC101-1985
ISBN 0-662-54451-X

Credits

Design and production
Banfield-Seguin Ltd.

Photography
Fédération des producteurs de lait du Québec
Richard Desmarais
Four By Five Photography Inc.

Colour separations
Graphic Specialities Limited

Printing
Arthurs-Jones Lithographing Ltd.

Printed in Canada

Si vous désirez de plus amples informations touchant la Commission canadienne du lait ou l'industrie laitière, nous nous ferons un plaisir de vous aider.

Commission canadienne du lait
2197, Promenade Riverside
Ottawa, Ontario
K1A 0Z2

Tél.: (613) 998-9490

Cette publication est aussi disponible par l'entremise du:
Centre d'édition du gouvernement du Canada
Approvisionnement et Services Canada
Hull, Québec, Canada K1A 0S9

Commission canadienne du lait
2197, Promenade Riverside
Ottawa, Ontario, Canada K1A 0Z2

N° de catalogue CC101-1985
ISBN 0-662-54451-X

Collaboration

Graphisme et montage
Banfield-Seguin Ltd.

Photographie
Fédération des producteurs de lait du Québec
Richard Desmarais
Photographie Quatre par Cinq Inc.

Séparations des couleurs
Graphic Specialities Limited

Impression
Arthurs-Jones Lithographing Ltd.

Imprimé au Canada